

MA CHRONOLOGIE
FREDERIC LAROCHE
V 2.00 – (19/11/2018)

SOMMAIRE DE MA CHRONOLOGIE

FREDERIC LAROCHE – V 2.00 – (19/11/2018)

A) Lien Historique avec les Crimes des Nazis

1. 11/11/1943 – 1945 : les Nazis expérimentent sur mon père : p 6.

B) Les Crimes par la Technologie « Voice-To-Skull » (« V2K » ou Télépathie Synthétique) commis sur mon Demi-Frère

2. 29/09/1942 : naissance de mon demi-frère qui subira plus tard parfois la technologie « V2K » : p 6.
3. 21/06/2012 : décès par suicide spectaculaire de mon demi-frère (indicatif d'utilisation de neuro-technologies) : p 18.

C) Les Crimes commis contre Ma Mère

4. Juillet 2017 – Aout 2017 : aggravation du cancer de ma mère (qui n'a pas encore été diagnostiquée) dès qu'elle se retrouve seule (indicatif d'attaques par armes électromagnétiques dont on essaye d'éviter qu'il y ait des témoins) : p 36.
5. Septembre 2018 : ma mère est diagnostiquée avec un cancer du côlon généralisé juste 2 mois avant mon procès : p 40.

D) Les Harcèlements et les Crimes commis contre Moi

I/ 1967 : Ma Naissance

6. 28/05/1967 : ma naissance : p 7.

II/ Années 1990 : Débuts de mes Harcèlements, Premières Tortures, RG Débusqués, Travail en CDI, Torturé dans mes Déplacements en France durant un An, Première Plainte, Déménagement

7. Fin 1997 / Début 1998 : comment mes harcèlements et tortures ont commencé : p 7.
8. Septembre 1997 : début de mes premiers harcèlements et tortures : p 10.
9. 19/02/1998 – 30/04/1998 : découverte des RG sur mon lieu de travail : p 11.
10. 25/08/1998 – Février 2003 : mon travail en CDI de 5 ans avec « GBM », dont 1 an de tortures dans toute la France : p 12.
11. Eté 1999 : ma première plainte contre les RG : p 12.
12. Décembre 1999 : mon premier déménagement : p 13.

III/ Années 2000 : Déménagements, Première Tentative d'Assassinat, Séjours en Turquie et en Inde, Continuation des Harcèlements et Tortures à l'Étranger, Hypnoses

13. Novembre 2001 : mon second déménagement : p 13.
14. 14/07/2002 : ma première tentative d'assassinat par le protocole SATAN : p 13.
15. 15/07/2002 : mon premier séjour à l'étranger : la Turquie, où continuent les harcèlements et les tortures, et ma première tentative de suicide : p 14.
16. Aout 2002 : mon troisième déménagement : p 15.
17. 08/10/2002 – 16/11/2006 : mon deuxième séjour à l'étranger : en Inde, où continuent les harcèlements et les tortures : p 15.
18. Novembre 2002 : harcèlements et tortures dans un Ashram et une école de Yoga : p 15.
19. Février 2003 : tortures incessantes et deuxième tentative de suicide : p 16.
20. Avril 2003 – Juin 2003 : première prise de contrôle total par hypnose sur moi : p 16.
21. 2003 – 2004 : deuxième prise de contrôle total par hypnose sur moi : p 17.
22. 16/11/2006 : mon retour d'Inde en France : p 17.

IV/ Années 2010 – 2014 : Travail en CDI, Fausse Maladie Induite, Seconde Tentative d'Assassinat, Déménagements

23. 16/11/2010 – 19/12/2016 : mon travail en CDI de 6 ans avec « Sogeti France » : p 17.
24. Novembre 2010 – Décembre 2010 : harcèlements et tortures à Annecy : p 17.
25. Début 2011 : mon quatrième déménagement : p 17.
26. 2012 – 2015 : une fausse maladie induite qui n'apparaît que le temps où j'habite dans ce logement : p 18.
27. 27/09/2012 : mon premier faux accident de voiture : p 18.
28. 20/06/2013 : je suis victime d'une usurpation d'identité : p 19.
29. 22/12/2013 : ma deuxième tentative d'assassinat par le protocole SATAN : p 19.
30. Février 2014 : mon cinquième déménagement : p 19.
31. Décembre 2014 : je découvre pour la 1^{ère} fois d'autres victimes sur Internet : p 19.

V/ 2015 : Début de l'Activisme, Participation à une Conférence Internationale, Sensibilisation du Public

32. Mars 2015 : lecture de livres de scientifiques sur ces sujets : p 20.
33. Avril 2015 : réalisation d'une vidéo de 20 minutes sur mon témoignage : p 20.
34. 02/10/2015 – 03/10/2015 : ma participation à la « Covert Harassment Conference » à Berlin : p 20.
35. 24/10/2015 : création de mon site web de témoignage et d'éducation populaire : p 20.

VI/ 2016 : Exposition des Crimes Publiquement, Sabotages de ma Voiture et de ma Vie, Diffamations, Déménagement

36. Mars 2016 – Juin 2016 : participation à des manifestations populaires : p 20.
37. 22/04/2016 – 30/04/2016 : je tiens un stand à la « Nuit Debout » de Grenoble : p 20.

38. 07/05/2016 – 08/05/2016 : j’anime un débat à la « Nuit Debout » de Paris : p 21.
39. 27/05/2016 : je mets mes autocollants « Stop Gang Stalking » sur ma voiture : p 21.
40. 02/06/2016 : mon employeur me sort de mon emploi à la vue des autocollants sur ma voiture : p 21.
41. 18/06/2016 : premier sabotage de ma voiture : p 21.
42. 20/06/2016 : vice.com me diffame une première fois à escient dans un de leur article : p 21.
43. 23/06/2016 : ma voiture défile dans le cortège d’une manifestation : p 22.
44. 25/06/2016 : deuxième sabotage de ma voiture : p 22.
45. 15/08/2016 : installation de faux voisins derrière ma maison et début de tortures insoutenables : p 22.
46. Aout 2016 – Novembre 2016 : nécessité de dormir dans ma voiture pour éviter ces tortures : p 22.
47. 25/08/2016 : troisième sabotage de ma voiture : p 22.
48. Octobre 2016 : deuxième diffamation contre moi dans un article d’un journal Grenoblois : p 22.
49. 15/11/2016 : mon sixième déménagement : p 23.

VII/ 2017 : Preuves Médicales d’Irradiations aux Micro-Ondes, ma Campagne de Mails, l’Incident de Voiron, Internement Abusif, Découverte d’Implants

50. 08/03/2017 - 09/03/2017 : preuve médicale de mon irradiation aux micro-ondes : p 23.
51. 21/04/2017 – 01/05/2017 : ma campagne de 3000 mails envoyés aux VIP de France : p 23.
52. 01/05/2017 : j’imprime des tracts que je distribue et oublie ma clé USB dans le magasin à Voiron : p 23.
53. 02/05/2017 (11h50) : déroulement de l’incident à Voiron donnant lieu à ce procès : p 24.
54. 03/05/2017 : la police me laisse des messages téléphoniques, et je porte une deuxième plainte contre la DGSJ en 8 exemplaires : p 30.
55. 04/05/2017 : la police vient m’arrêter, interrogatoire, et garde à vue : p 31.
56. 05/05/2017 : internement à l’hôpital psychiatrique : p 32.
57. 06/05/2017 : je suis étouffé par les médicaments : p 33.
58. 09/05/2017 : je suis transféré de l’APEX à l’unité 101 : p 33.
59. 12/05/2017 : avis d’audience : p 34.
60. 16/05/2017 : ordonnance du juge des libertés maintenant l’internement : p 34.
61. 26/05/2017 : je fais appel : p 34.
62. 29/05/2017 : avis d’audience, seulement 24h avant l’audience : p 34.
63. 30/05/2017 : ordonnance du juge des libertés maintenant l’internement : p 35.
64. 01/06/2017 : c’est pour mes idées et non à cause de l’accident que je suis interné : p 35.
65. 02/06/2017 : arrêté préfectoral maintenant l’internement de Mai à Septembre : p 35.
66. 28/06/2017 : arrêté préfectoral mettant en place les soins ambulatoires : p 36.
67. 28/06/2017 : je suis libéré de l’internement psychiatrique sous conditions : p 36.
68. 05/09/2017 : arrêté préfectoral maintenant les soins contraints : p 36.

69. 01/10/2017 : mon assureur voiture me résilie pour sinistre sans attendre l'issu du jugement de ce procès : p 37.
70. Novembre 2017 : conclusions de l'avocate de la victime sans l'ITT de 30 jours : p 37.
71. 23/11/2017 : je récupère ma convocation chez un huissier : p 37.
72. 24/11/2017 (9h) : première audience au tribunal correctionnel concernant l'incident : p 37.
73. Novembre 2017 : détection d'implants sur mon crâne : p 37.
74. 01/12/2017 : demandes restées sans réponses pour accéder à ma voiture confisquée et pour retrouver ma première plainte de 1999 : p 38.
75. 14/12/2017 : détection d'implants sur le crâne de ma mère : p 38.
76. 21/12/2017 : découverte d'une calcification (implant ?) dans ma prostate : p 38.

VIII/ 2018 : Sabotages de ma 2ème Voiture, Sabotage par mon Avocat, Dernière Audience

77. 01/02/2018 : arrêté préfectoral stoppant mes soins contraints : p 38.
78. 15/02/2018 (13h30) : deuxième audience au tribunal correctionnel concernant l'incident : p 38.
79. 07/03/2018 : nécessité d'acheter une deuxième voiture et sabotage de l'assurance de la première : p 38.
80. 22/05/2018 : premier sabotage de ma 2ème voiture : p 39.
81. 30/05/2018 & 30/05/2018 : je découvre mon dossier pénal : p 39.
82. 05/06/2018 : mon avocat refuse de m'aider : p 39.
83. 09/06/2018 : récusation de mon avocat : p 40.
84. 11/06/2018 : mon avocat accuse réception de sa récusation : p 40.
85. 13/06/2018 (13h30) : troisième audience au tribunal correctionnel concernant l'incident : p 40.
86. 21/06/2018 : deuxième sabotage de ma 2ème voiture : p 40.
87. 05/10/2018 : je passe le test psychologique de Rorschach : p 41.
88. 25/10/2018 : troisième sabotage de ma 2ème voiture : p 41.
89. 29/11/2018 (13h30) : quatrième audience au tribunal correctionnel concernant l'incident : p 41.

IX/ Fin 2018 : Conclusions

90. CONCLUSIONS : p 41.

29/09/1942 :

Naissance de mon demi-frère (1^{er} fils de mon père, d'avec sa première femme). Dans sa vie adulte, après son mariage du 30/10/1965, il sera parfois victime de la technologie « V2K » expérimentée sur lui. Car il entendait parfois une voix de dieu durant son sommeil à certaines nuits (mais pas constamment) et qui lui était sans doute transmise par ondes électromagnétiques depuis des transpondeurs ou des satellites ou des antennes relais mobiles ou des véhicules cachés dans sa proximité et à distance et à travers les murs et envoyée directement dans son nerf auditif ou sa cochlée par l'effet « Frey Effect » ou par résonance dans son os crânien par conduction sonore ossative par l'effet « V2K », et qui lui semblait être celle de Dieu et qui lui disait quoi penser et quoi faire, et il n'a eu de cesse que de fuir de lieux en lieux comme un nomade en camping-car pour finir par s'isoler totalement coupé du monde en pleine forêt avec toute sa famille qu'il n'a pas réussi à protéger de tout ce qu'il subissait comme harcèlements organisés et qu'il n'a pourtant jamais cessé de tenter de fuir mais qu'il n'a peut-être pas pu identifier comme tels.

11/11/1943 – 1945 :

Arrestation par les Nazis à Grenoble et déportation dans les camps Allemands de tous les Grenoblois qui manifestaient ce jour-là dans les rues pour demander le droit de célébrer l'armistice de la guerre 1914-1918 et dont mon père qui se trouvait là par hasard, mais qui ne saura jamais qu'il travaillait pour la résistance. Des docteurs Nazis lui font des expériences durant 1 an et demi, et il est passé par plusieurs camps de la mort Allemands. Les résultats de ses expériences sont conservés sur des fiches perforées d'ordinateurs gigantesques que les Nazis avaient récupérés chez IBM (qui collaborait avec les Nazis, tout comme Ford). Même après la guerre, et en particulier lorsque les médecins et scientifiques et ingénieurs et officiers Nazis ont échappé aux procès de guerre et à Nuremberg en se faisant rapatriés secrètement en Amérique du Sud ou du Nord (projets Paper Clip), où ils venaient grossir les rangs de la CIA juste naissante (en 1947, mais succédant à l'OSS existant depuis plus longtemps), ces résultats d'expériences sur des êtres humains et leurs corps et leurs organes et leurs cerveaux (les expériences sur le cerveau ont commencé avec les Nazis, et la CIA a continué ces expériences avec l'aide des Nazis rapatriés chez eux) ont continué d'être exploités pendant des décennies pour continuer des expériences de manipulation et de contrôle mental commencées sur des prisonniers de guerre des Nazis et ensuite continuées sur ces prisonniers une fois qu'ils soient retournés dans le civil en temps de paix et pendant des décennies. Donc les expériences sur mon père n'ont jamais cessé : il était sans doute sous surveillance et peut-être aussi lui faisait-on des manipulations ou des harcèlements ou voire même des tortures électromagnétiques mais sans qu'il puisse les identifier en tant que tels et sans qu'il puisse s'en défendre. Et ensuite ces expériences ont continué sur sa famille, pour des raisons de recoupage des informations sociologiques et anthropologiques, sur lui et toutes les personnes qui comptaient pour lui dans sa vie et autour de lui. Elles ont donc continué sur son premier fils (mon demi-frère), et puis plus tard sur son second fils (moi-même), et sans doute aussi sur les enfants et leurs enfants de mon demi-frère.

28/05/1967 :

Ma naissance, je suis le fils de mon père et de sa seconde femme (ma résidence est chez mes parents au : St Martin d'Hères).

Fin 1997 / Début 1998 :

Le Parquet classe sans suite un dossier déposé par la Gendarmerie Nationale contre moi à l'été 1997 car il n'était finalement pas fondé.

Mais quelques jours après : ce jugement devait sembler insuffisant aux yeux de certains qui voulaient se venger de mon insolence à les avoir défié de ne pas être capable de construire un dossier suffisamment confondant même si totalement rocambolesque contre moi (et qui était une personne innocente qui plus est), et je suis jugé à nouveau par un tribunal secret tenu par les services secrets et les militaires (comme des sortes de cours martiales secrètes, qui ont carte blanche pour agir à leur guise avec tous pouvoirs contre leurs propres civils, et sans avoir de compte à rendre à personne, car nous vivons sans doute actuellement sous loi martiale secrète internationale), et qui me condamnent cette fois à être mis dans une liste noire secrète et utilisée et partagée mondialement et dont on ne sort qu'à sa mort, et qui officiellement sert à lister tous les potentiels terroristes de la planète à surveiller mais qui en fait sert à piéger des citoyens innocents dans un enfer d'où ils ne pourront jamais ressortir, et cela dans le but de faire des expériences illégales et illimitées et en secret et sans leur consentement sur eux, et pour s'en faire de l'argent sur leur dos (et qui a été estimé à 3 Millions de Dollars minimum par an par Individu Ciblé), car leur appartenance à cette liste est équivalente à l'enregistrement de leur décès prématuré administrativement et comme ils sont alors considérés comme potentiellement déjà morts, alors les autorités font ce qu'elles veulent d'eux, et en particulier en leur retirant tous leurs droits fondamentaux et en ne leur portant jamais assistance ou en ne les aidant jamais quand elles viennent se plaindre de ce qu'on leur fait ou quand elles ont un autre problème quelconque, et tout cela était fait pour mieux me punir de façon définitive et pour se venger de mon comportement « anti-autorité » depuis toujours, et c'est tout ceci qui m'a fait rentrer dans le Programme des harcèlements organisés et des tortures par armes électromagnétiques, et qui ont débuté de manière ouverte exactement à ce moment-là, et dans le but de se faire de l'argent de façon illimitée sur mon dos car en entrant dans de tels programmes les victimes servent de cheptels privés et bien gardés en secret et de vaches à lait que les services secrets et les militaires s'échangent entre eux et louent à des laboratoires pharmaceutiques et aux complexes militaro-industriels et aux universités de recherche scientifiques pour servir de cobayes pour tester des nouvelles armes pour les calibrer et les mettre au point dans un but de les généraliser sur la population mondiale à terme et pour servir à des expériences de socio-ingénierie et d'études marketing et pour entraîner leurs nouvelles recrues sur elles et etc...

Mais avant cela j'étais probablement déjà sous surveillance mais de manière totalement cachée et sans doute depuis plusieurs années (mais sans tortures expérimentées sur moi), voire même depuis que je suis entré à l'université où j'ai eu des activités politiques et des responsabilités en tant que représentant des élèves et dans des associations étudiantes (et voire même depuis ma naissance car mon ciblage semble se suivre avec celui de mon demi-frère 25 ans plus âgé que moi et aussi avec celui de mon père commencé dans les camps Nazis, car il y

a bien une continuité dans toute ma lignée familiale de constantes d'agressions et de harcèlements et de problèmes incessants qui se répètent sur plusieurs générations en partant de la même racine et branche génétique : tout ciblage est aussi à caractère génétique quelque part : le but est peut-être de contrôler ou d'éliminer de l'humanité certaines branches génétiques considérées un peu trop rebelles pour les autorités).

Les tortures, et y compris à but sexuel (car l'identification des câblages sexuels situés en dur dans les neurones et les axones du cerveau est essentiel pour pouvoir les réutiliser comme autoroute rapide d'accès direct aux centres de contrôle du cerveau et contre la victime dont on l'aura programmée à l'avance à basculer en mode de survie minimisant son niveau de conscience et son libre arbitre lorsque se déclenchera le traumatisme suite aux tortures répétées et ce qui permet alors la prise de contrôle à distance de l'esprit et de la volonté et de la personnalité de la victime pour la faire agir contre son gré et en tant que bouc émissaire de faux crime ou faux attentat ou fausse tuerie de masse ou fausse tentative de viol ou faux suicide), et ces tortures commencent immédiatement à ce moment-là aussi et dans ma maison familiale et dans ma chambre et dans mon lit au moment d'aller dormir et durant toute la nuit pendant que je suis allongé immobile, et ce qui me provoque aussi des insomnies à répétition (mais aussi parfois faites en pleine journée).

Et tout cela a commencé dès qu'une nouvelle voisine est venue s'installer vers fin 1997 / début 1998 dans la maison de droite à la place du père célibataire qui y vivait depuis quelques années auparavant avec ses 3 enfants mais qui lui aussi avait été déjà placé là pour me surveiller et pour me faire des expériences de socio-ingénierie sur moi et en tant que voisin, et avant l'arrivée de la femme seule qui elle était là pour relever mes empreintes cérébrales et pour me torturer sexuellement la nuit quand je suis immobile dans mon lit (ou même le jour) et cela ne s'arrêtait que lorsque je quittais mon lit ou ma chambre ou la maison familiale, et donc les émissions d'ondes électromagnétiques provenaient essentiellement de la maison voisine et faites par cette femme et aussi avec l'aide d'hommes et de femmes qui venaient la rejoindre et lui rendre visite uniquement la nuit en transportant à son 1^{er} étage des sacs de sport lourds et provenant de grosses voitures neuves et noires et aux vitres teintées (appartenant aux services secrets).

Au début je n'étais pas sûr qu'il s'agissait d'ondes électromagnétique car les vibrations que je ressentais dans mes organes me faisaient penser à des ondes sonores infra-soniques, puis plus tard quand j'essaierais d'échapper à mes harceleurs en prenant le train après minuit pour aller à Chambéry et essayer d'y dormir à l'intérieur, là où tout bougeait, par opposition à l'immobilité nécessaire pour permettre mes attaques, je me suis rendu compte que ces attaques continuaient malgré le fait que je me sois hissé en haut d'une colline sans presque aucune habitation ni personne autour de moi, et donc cela impliquait l'utilisation de satellites au-dessus de ma position et donc il ne pouvait être question que d'ondes électromagnétiques qui elles peuvent traverser le vide de l'espace contrairement aux ondes sonores qui ont besoin du support de l'air pour se déplacer.

Et ensuite c'est pour échapper à ces tortures dans ma chambre que j'avais demandé à ma famille à aller dans une maison de repos et ils ne savaient pas quoi faire et tout ce qu'ils ont trouvé à me proposer c'était de prendre une chambre gratuite en demandant d'entrer quelques jours pour me reposer dans un hôpital publique de type psychiatrique par exemple, et c'est ce que j'ai fait, et j'ai alors mis le doigt dans l'engrenage de la psychiatrie qui m'a toujours

diagnostiqué délirant ou paranoïaque ou schizophrène ou psychotique à partir du moment où je leur racontais tout ce qu'on me faisait subir pour leur demander leur aide et leurs conseils sur quoi faire et comment faire pour ne plus en être la victime, et tout cela uniquement parce que j'étais venu chez eux dans le seul but de m'y reposer des tortures qu'on me faisait subir chez moi et où je ne pouvais plus rester dormir, mais eux ils ont cherché à démontrer que j'étais venu les voir uniquement porteur de simples angoisses alors que je n'en avais aucune, et que c'était soi-disant pour cela que je serais venu les voir et que pour dépasser et échapper à toutes ces soi-disant angoisses (c'était le fondement de leur théorie), j'aurais imaginé tout ce monde délirant de harcèlements par les services secrets (qu'ils prenaient pour une maladie de la persécution, alors qu'en fait c'était eux qui faisaient des interprétations délirantes à mon propos et à propos de ce qui m'arrivait car ils n'y comprenaient rien, et ils étaient totalement incompetents), et tous les psychiatres ou médecins que j'ai rencontrés par la suite n'ont fait que répéter ce schéma de pensée stéréotypé et erroné depuis le début, car les psychiatres ne sont pas formés à la réalité de la corruption existante dans les services secrets et chez les militaires et les gouvernements et les états et ne savent rien de l'existence des armes à énergie dirigée et électromagnétiques et ni de leurs principes physiques sous-jacents, et de plus le code DSM 5 qu'ils suivent tous à la lettre et aveuglément et sans plus réfléchir à ce qu'ils font a été manipulé par les laboratoires pharmaceutiques et par la CIA pour y inclure des faux symptômes de fausses maladies mentales comme pouvant être cataloguées par exemple en tant que schizophrénie (qui n'est qu'une liste de symptômes et non une maladie à part entière) et de telle sorte que lorsque des victimes de Gang Stalking ou de tortures par armes électromagnétiques et faits contre elles par les services secrets viendraient témoigner de ce qu'on leur fait alors leurs propos pourraient être interprétés comme des symptômes de ce code DSM 5 qui avait été manipulé dans ce sens par la CIA, pour mieux les aider à agir sous camouflage et sans que cela ne soit détectable aux simples dires de leurs victimes, et les psychiatres tombent tous dans le piège ainsi mis au point par la CIA pour que les propos de leurs victimes se retournent contre elles quand elles seraient entendues par des psychiatres qui ne réfléchissent plus et ne font plus de la recherche et ne sont pas des scientifiques du tout et ne sont pas à l'écoute de la réalité du monde moderne qui nous entoure à l'extérieur du cabinet médical (ils sont dans le déni de cette réalité, sans le savoir, mais ils ont malheureusement le pouvoir de cataloguer les victimes de cette réalité comme des malades mentaux, alors que c'est exactement le contraire, car ce sont ces victimes qui sont plus au fait de cette réalité qu'eux-mêmes, mais ils refusent de les écouter et de les prendre au sérieux car ils sont conditionnés par le code DSM 5 trafiqué par la CIA dans ce but).

Puis les harcèlements organisés ou Gang Stalking commencent aussi à ce moment-là dans ma vie mais d'abord de façon très légère puis au fur et à mesure des mois qui passent de façon de plus en plus ouverte et grossière et massive et vraiment faits dans le but que je les remarque (c'est l'un de leurs buts pour stresser la victime jusqu'à la pousser au suicide, par exemple) et dans tous mes lieux de vie : ma maison + mon appartement + mon immeuble + mon quartier + mon lieu de travail + mes lieux de déplacements + ma ville entière + les villes voisines + toute la France + les autres pays européens + des pays voisins + en Inde : ce programme est mondial et existe depuis 1947, et le protocole d'agression qui a été mis au point sur la victime la suit de partout où elle vie ou se déplace et sont faits par des équipes différentes qui se relaient en fonction du temps et du lieu et qui coopèrent entre elles de façon mondiale.

Mais cela je ne le découvrirai qu'en fin 2014, grâce à Internet, car durant 17 ans, je me suis cru la seule victime au monde de ce genre d'agression secrète, et j'étais persuadé d'avoir eu la

malchance d'être tombé sur un lieutenant-colonel des RG particulièrement revancharde et vindicatif et qui avait mis contre moi tout son dispositif national et international dont il disposait par simple plaisir sadique personnel, et je ne suis jamais allé sur Internet pour en apprendre davantage sur ce qu'on me faisait, et j'ai tout découvert par moi-même et par mes dons d'observations et mes raisonnements logiques, et en les démasquant de tout ce qu'ils entreprenaient contre moi et en déjouant tous leurs pièges contre moi, ce qui les avait fait dire un jour entre eux à propos de moi : « It's He the Boss ! He is our Boss ! We are not the boss here ! ».

Ils avaient en fait à faire à une personne surdouée avec moi, et ils avaient très peu eu affaire à des personnes telles que moi, et c'est pourquoi ils n'allaient pas me lâcher comme cela, et c'est sans aucun doute cela qui les intéressait dans mon ciblage à vie et pour leurs résultats d'expériences à durée illimitée sur un sujet tel que moi et qui était si différent des autres gens (et qui en plus était gay, et fils de résistant et survivant des camps de la mort, ce qui faisait de moi une combinaison rarissime de caractéristiques génétiques et sociologiques et de personnalités et donc extrêmement intéressante à tout expérimenter dessus de façon indéfinie et très rentable et valant très cher sur le marché noir des trafics d'êtres humains et y compris sexuellement entre les militaires et les services secrets et les industriels et les universités).

Septembre 1997 :

Démarrage des surveillances et des harcèlements et des tortures sur moi par les services secrets français (appelés « R.G. ») et qui ont été aidés et formés sur moi et sur le terrain par des agents américains (FBI, CIA).

Description de ce qui m'a été fait : premiers mois : filature secrète, surveillance secrète pour recueillir des données sur moi et mes habitudes pour ensuite infiltrer mes lieux de fréquentation réguliers avant même que je m'y rende (magasins, restaurants, cinéma, rues, travail, domicile, ...). Les mois suivants : capture de mes empreintes cérébrales en s'installant près de la maison familiale. Mois suivants : les tortures électromagnétiques ont commencé : au début, je n'avais qu'une douleur intense (comme une aiguille enfoncée dans mes organes) sous la vessie et le rein droit, puis elle s'est transformée également en tortures sexuelles : attaques aux organes génitaux et aux testicules et à la prostate et à mon anus et à mon rectum (attaques d'électrostimulations et de contractions et de dilatations et de vibrations artificielles produites à distance dans les tissus et nerfs et muscles de ces organes par flux électromagnétiques induisant des courants ioniques locaux dans les cellules et dans les nerfs et les tissus musculaires provoquant ces mouvements rythmiques involontaires). Les expériences et les attaques ont été menées à 90% du temps en tant que : agressions sexuelles, viols, masturbations, orgasmes et éjaculations tous provoqués artificiellement. C'est seulement 10% du temps que les attaques consistent en des douleurs créées dans le cerveau et en l'attaquant pour essayer de me faire perdre connaissance et de me faire tomber dans un coma artificiel et pour casser ma volonté et mon esprit en 2 et pour essayer de me tuer en désactivant le centre de contrôle de mon cerveau. Une fois que les tortures ont été bien établies, le harcèlement ouvert a commencé par des conversations indirectes et du théâtre de rue où ils parlent et mettent en scène des mots ou des fragments dits ou faits dans ma vie privée mais dont ils sont au courant de par leur surveillance constante sur moi et qu'ils peuvent utiliser pour se faire remarquer uniquement de moi car seul moi suis au courant de ce

j'ai dit ou fait en privé des jours auparavant et dans le but de me provoquer à faire des réactions violentes contre eux ce qui permettra ensuite mon arrestation ou mon internement et ainsi de suite jusqu'à me pousser au suicide, etc...

19/02/1998 – 30/04/1998 :

Début de mon CDI avec 2 mois d'essai en tant que cadre avec « Focal Ingénierie Sud » de Lyon signé par Philippe Débard et situé au 15 allée du Vieux Chêne BP 103 ZIRST 38243 Meylan Cedex pour être consultant chez « Hewlett Packard » à Grenoble.

Début de mon travail à « Hewlett Packard Grenoble » le 26/02/1998, qui se déroulera durant les 2 premières semaines dans le bâtiment de l'actuel « Econocom Osiatis France » au 13 rue Roland Garos 38320 Eybens (car le groupe « Osiatis » rachètera le groupe « Focal Ingénierie » le 20/12/2004), puis durant les 6 semaines suivantes, dans le bâtiment principal de Hewlett Packard au 1^{er} étage (avec 1 étage au-dessous et 1 au-dessus de moi) au 5 rue Raymond Chanas 38320 Eybens. Durant tout le temps de cette mission je serai surveillé, évalué, étudié et je subirai des expériences faites sur moi, psychologiquement et socialement et physiquement, et avec la complicité de mes autres (faux) collègues (aussi des consultants d'autres SSII, ou de HP lui-même), avec des tests de questionnements instigués par les (faux) collègues, et l'on tentera de me faire admettre publiquement que je serais « sadique » au fond de moi tout comme l'était l'un de mes (faux) collègues qui m'avouait l'être lui-même devant les autres, et je subirai des tests de comportementalisme avec des manipulations et des modifications de mes comportements tentés par l'entremise d'odeurs pestilentielles projetées sur moi en cas de mes mauvaises réponses à des questions ou à des stimuli variés, et je subirai des tortures par ondes électromagnétiques au bureau 24h/24 et 7j/7 et faites depuis les étages au-dessus ou au-dessous de moi à HP, et supervisées par des individus qui s'étaient installés 1 semaine après notre arrivée dans le bâtiment principal de HP dans une seule rangée de bureaux à part et à droite des 2 nôtres mais dans notre même partie de l'Open Space et qui travaillaient en fait pour les Renseignements Généraux et la CIA (ils parlaient de moi avec le nom de code « Nathalie » et entre eux uniquement et à propos de mes activités et dires privés des jours passés et ils étudiaient une carte géante de mon cerveau sur leur table et parlaient en Anglais et Français entre eux uniquement et se disaient qu'ils voulaient connaître mes sémiotiques (j'ai clairement entendu ce mot que je ne connaissais même pas prononcé plusieurs fois dans leurs bouches aussi bien en Anglais qu'en Français (car les agents Français se faisaient former à utiliser ces méthodes et ces armes de tortures sur moi qui leur servait de cobaye d'entraînement par des agents Américains) et je n'ai découvert que 17 ans plus tard dans un livre du Docteur Robert Duncan que les sémiotiques sont les vocables ou l'alphabet de mes ondes électromagnétiques émises par mon propre cerveau durant ses diverses activités émotionnelles et intellectuelles) et dont j'avais trouvés les noms et numéros de téléphone sur un post-it dans un tiroir de l'un de mes (faux) collègues avec pour en-tête écrit dessus : « Renseignements Généraux », et dont mon chef de service me disait d'eux qu'il ne savait rien d'eux et que je ferais mieux de les ignorer et qu'ils avaient loué cette rangée de bureaux au grand chef de HP et qu'il avait accepté car ils avaient payé cher et immédiatement et en liquide).

Le 23/03/1998, c'est la fin prématurée de ma mission à HP, soit quelques jours après que j'ai mis à jour la présence des RG dans nos bureaux en les prenant en flagrant délit de

surveillances et de harcèlements et de tortures faites sur moi en secret sur mon lieu de travail et en toute illégalité et en leur adressant la parole et en les invectivant non violemment devant témoins pour leur dire que je savais qui ils étaient et de stopper immédiatement leur entreprise de harcèlements et de tortures sur moi au bureau et dans ma vie privée. Je me mets alors en arrêt maladie du 23/03/1998 au 16/04/1998.

Je serais renvoyé le 30/04/1998.

25/08/1998 – Février 2003 :

Début de mon travail avec « GBM (Groupe Bonnaud Maupu S.A.) », qui s'appellera ensuite « Global Automotive GBM » après s'être fait racheter par un groupe Anglais, et situé à Europole, Immeuble Grenat, 3 avenue Doyen Louis Weil 38024 Grenoble Cedex 1. J'avais choisi ce travail même s'il était mal payé car il nécessitait de dormir dans des hôtels différents 2 fois par semaine dans toute la France durant toute une année et je pensais que cela empêcherait les services secrets de me suivre de partout en dehors de mon domicile, mais ce ne fut pas le cas, car mes réservations d'hôtels étaient faites par mon employeur et par fax ou téléphone 15 jours à l'avance et les services secrets avaient tout le temps de s'installer dans les mêmes hôtels que moi pour m'y torturer toutes les nuits de toute cette année en dehors de mon domicile et j'en avais des insomnies très handicapantes pour arriver à l'heure chaque matin en concession automobile pour faire le travail prévu, et ce n'est qu'à quelques occasions que j'ai réussi à les semer en changeant d'hôtels au dernier moment sans le dire à personne.

Eté 1999 :

J'envoie une première plainte dactylographiée de 20 pages au procureur de la république de Grenoble contre les RG par rapport à tout ce qu'ils m'ont fait subir depuis 1997 et en donnant tous les détails et les dates et les noms des faux voisins et des faux collègues et les plaques des voitures qui me suivaient et des photos. 3 mois après, je suis convoqué au commissariat de police de St Martin d'Hères où l'officier m'accueille en me disant : « hé bien ça ne doit pas être facile de vivre comme cela tous les jours avec ce que vous subissez », mais qui finit par ne m'interroger que sur mes sources de revenu et mes lieux de vie et de fréquentation et qui sont mes amis et quelles sont mes activités et mon emploi du temps. Je comprends alors qu'il s'agit d'une inversion d'accusation, et qu'on essaye de me faire passer pour un troubleur de l'ordre public au lieu de m'assister comme une vraie victime de vrais crimes. A partir de là je ne ferai plus jamais confiance à la police et à la justice pour m'aider, et j'ai donc continué de combattre mes bourreaux tout seul. Je n'ai alors plus jamais cherché à porter plainte contre tout le reste qui allait m'arriver et j'ai tout garder pour moi en silence, jusqu'à ce que je puisse au moins enfin tout dire à ma famille beaucoup plus tard (même si depuis 1998 j'envoyais plusieurs signaux par bribes d'explications scientifiques et de témoignages personnels à ma mère et mon père et ma sœur pour qu'ils comprennent à peu près ce qu'on me faisait subir et de quelle façon et comment j'essayais de m'en sortir tout seul), mais qui n'a pas été à la hauteur à la fin en matière du soutien que j'espérais d'elle.

Décembre 1999 :

Je déménage dans un immeuble au : Grenoble. Je quitte la maison familiale pour échapper aux tortures qui s'y déroulaient depuis la maison voisine de la nôtre. Mais quelques mois plus tard, après un peu de repos avec moins de tortures (sans doute relayées un temps seulement par satellite, à la place de depuis chez la fausse voisine juste à côté d'où j'habitais), la personne vivant au-dessus de mon appartement déménage, et alors un nouveau faux voisin vient s'y installer à sa place, et les fortes douleurs reviennent. Et après plusieurs mois ou années, j'ai dû fuir à nouveau de cet appartement.

Novembre 2001 :

Je déménage dans un autre immeuble au : Grenoble. Il se passe le même scénario que dans mon premier appartement. Quelques mois après mon arrivée, après un peu de repos avec moins de tortures, la personne à côté de moi déménage, et alors un nouveau faux voisin vient s'y installer à sa place, et les douleurs fortes reviennent.

14/07/2002 :

Tentative d'assassinat sur moi par le protocole informatique d'ondes électromagnétique et ultrasonores « SATAN » (« Silent Assassination Through Amplified Neurons »).

Juste le soir de la fête de la Bastille (14 juillet 2002), je reviens d'une visite de chez mon demi-frère qui m'a encouragé à fuir en Inde (il m'a donné ce conseil au cas où mes histoires seraient vraies car selon lui ma vie en France était foutue par tous ces problèmes dont je lui avais parlés et qui n'avaient pas de solution selon lui, car il savait beaucoup de choses sur ce que la police secrète était capable de faire à quelqu'un en France, car il avait dû y faire face, quand il était plus jeune et enseignant en philosophie, pour des raisons politiques (c'était en Mai 1968, pendant la révolution étudiante, et on l'avait interdit d'enseigner car il prônait d'inclure la sexualité libre en pratique dans ses cours)), et en marchant vers mon appartement le long de la rivière de l'Isère traversant la ville de Grenoble où il y avait un feu d'artifice qui allait démarrer, j'ai immédiatement repéré mes harceleurs parmi la foule, et ils disaient ces mots mêmes : « c'est triste que ça doive finir comme ça, mais au moins, ce soir, avec ce feu d'artifice, il partira avec de belles images dans la tête. » Et je me suis dit : vais-je être supprimé ou quoi ? Je pensais que c'était juste l'une de leurs blagues, et oublions cela. Mais ce n'était pas le cas. Parce que j'ai passé la pire nuit de toute ma vie : ils ont encore essayé le protocole informatique d'ondes électromagnétique et ultrasonores « SATAN » (« Silent Assassination Through Amplified Neurons ») sur moi cette nuit-là dans le but de m'assassiner sans ne laisser aucune trace, et la seule chose que j'ai trouvé pour me sauver la vie était de ne pas arrêter de bouger la tête dans mon lit pendant toute la nuit, de m'empêcher de tomber dans un profond sommeil, et de les empêcher de focaliser leur arme correctement sur mon cerveau. Je devais fuir d'ici. Le lendemain, j'ai réservé un billet pour la Turquie.

15/07/2002 :

Je pars durant 2 semaines en Turquie et j'arrive à Istamboul puis je m'en éloigne et je finirai dans un camping au bord d'un lac de montagne avec ma toile de tente, mais à la fin je loue une chambre d'hôtel où je ferai ma 1^{ère} tentative de suicide pour en finir avec mes tortures 24h/24 et 7j/7 insupportables et impossible à éviter et à stopper malgré mon changement de pays : elle sera ratée car des agents viendront me sauver en pleine nuit en me remettant depuis la douche où je m'étais écroulé inconscient dans mon lit et avec les plaies séchées, et donc j'ai compris que les résultats des expériences qu'ils faisaient sur moi étaient plus importants à faire aboutir que ma mort prématurée, même s'ils voulaient aussi ma mort à terme.

En allant en Turquie j'essayais d'échapper à mes bourreaux, mais ils m'ont retrouvé là-bas, et m'ont suivi de partout où j'allais. Après être resté 1 ou 2 jours à Istamboul je prends l'autobus et m'éloigne au hasard sur la route. Et je suis arrivé un soir dans un hôtel perdu au milieu de nulle part dans un petit village, et je vois après que je me sois installé dans ma chambre et par sa fenêtre l'arrivée d'une vingtaine de véhicules qui viennent tous stationner dans le parking de la place du village où se trouvait cet hôtel, et certaines personnes sortent de leurs véhicules mais les autres y restent dedans et longtemps, alors comme je pense qu'il s'agit de mes harceleurs et qu'ils vont tenter de m'assassiner dans cet hôtel, je tente de téléphoner à ma mère et à ma sœur en France pour les prévenir du danger dans lequel je me trouve car personne chez moi ne savait où j'étais et j'en ai pressenti que cela pouvait être utilisé contre moi en me faisant plus facilement disparaître sans que personne ne le sache, mais cela sonne dans le vide ou comme s'il n'y avait personne au bout du fil, alors j'ai l'idée d'appeler mon propre répondeur chez moi dans mon appartement en France, et j'y laisse un message en précisant que j'étais en danger de mort et en donnant tous les détails et renseignements de ma situation avec l'adresse où je me trouvais et à quelle date et heure et ce que je pouvais voir depuis ma fenêtre et en donnant les plaques d'immatriculation de ces véhicules, et au bout de 5 minutes après avoir fait cela, tous les véhicules repartent d'où ils étaient venus, et je passe une nuit tranquille dans cet hôtel sans plus de présence de mes harceleurs. Puis ils ont continué de me suivre jusqu'à un camping près d'un lac que j'avais rejoint par autobus, et où j'ai dormi quelques nuits. Le premier jour je visite la forêt alentour et j'y trouve un gîte tenu par un ancien militaire et à qui je demanderais si je pouvais rester en Turquie en travaillant pour lui au gîte mais quand je reviendrais le lendemain pour obtenir sa réponse il y avait un hélicoptère militaire au-dessus de nous et il tenait un talkie-walkie d'où sortaient des mots Turcs et il me dit de partir de là car il n'y aura jamais de travail en Turquie pour quelqu'un comme moi (!). Je suis retourné au camping. Mais quand j'ai décidé de ne pas dormir une 3^{ème} nuit au camping, à cause des douleurs épouvantables la nuit, car depuis la seconde nuit au camping, plusieurs tentes avaient émergé de nulle part tout autour de moi, et j'ai commencé à sentir des douleurs à nouveau aussitôt que les nouvelles tentes s'étaient installées autour de moi, lors des 2nd jour et nuit là-bas, et donc j'ai pris une chambre dans un hôtel en face du camping et je m'y suis suicidé la nuit même sous la douche avec des médicaments et en m'ouvrant les veines avec un couteau, mais le matin suivant j'étais placé à nouveau dans mon lit et vivant par des inconnus qui m'avaient retiré de sous ma douche, donc ils sont intervenus pour me sauver. Ils ont peut-être placé des implants dans ma tête et mon corps durant cette nuit de suicide ratée en Turquie dans cette chambre d'hôtel.

Aout 2002 :

Je déménage de mon appartement à Grenoble vers un appartement dans une petite maison dans les montagnes du Vercors où habitent une mère au 1^{er} étage et son fils au RDC mitoyen avec moi au : Villard de Lans.

Après quelques semaines, mon voisin, qui était le fils de la propriétaire qui vivait au-dessus de nous, a déménagé dans un nouvel appartement coûteux à Aix Les Bains qu'il ne pouvait se permettre jusqu'à présent (!) Et qu'il a trouvé comme par chance maintenant (!) Alors qu'il attendait un tel appartement depuis 5 ans sans résultat (!) Puis 5 faux étudiants sont venus s'y installer à la place et ont prétendu avoir un stage à faire à la mairie tous ensemble (pendant la saison morte !), et mes douleurs sont revenues, et puis la propriétaire a été emmenée tous les soirs en taxi dans un hôtel situé au sommet de la montagne, où un camp militaire occupait récemment ce grand hôtel situé en haut et qui était vide (car il était en hors saison) et celle-ci restait avec les militaires toutes les nuits et j'ai vu ceux-ci de mes propres yeux ne pas avoir d'armes sur eux pour faire des exercices militaires (quels types d'exercices militaires ne nécessitent pas une arme à feu militaire ?), et au lieu de cela, un groupe de 3 ou 4 personnes venait la nuit dans ma maison avec une grande voiture neuve, portant des sacs, et ils s'installaient au 1er étage de chez moi, après le départ de la dame en taxi, et ils me torturaient au rez-de-chaussée où je vivais par armes électromagnétiques et ultrasonores. C'était très douloureux au niveau de mon cerveau et je pouvais les entendre réagir verbalement et physiquement à mes attitudes (ils étaient riants chaque fois que j'avais des problèmes et que je criaais, et ils frappaient la table avec les poings chaque fois que je résistais). Je devais fuir d'ici.

08/10/2002 – 16/11/2006 :

Je pars vivre 4 ans en Inde, en laissant en plan toute mes affaires dans ma maison en France.

J'arrive à Mumbai, je reste 1 mois, mais je suis rapidement retrouvé par mes bourreaux et suis à nouveau victime de Gang Stalking et de tortures électromagnétiques, qui vont continuer 4 ans dans toute l'Inde partout où je vis ou me déplace et qui me forcent à partir ou déménager tous les 2 ou 4 ou 6 mois et les tortures s'y déroulent y compris au sommet des pré-montagnes de l'Himalaya à 3000 mètres d'altitude et au milieu de nulle part et presque sans habitations ce qui confirme que des satellites sont bien impliqués dans les tortures électromagnétiques.

Il est possible que l'on ait profité de tout mon temps passé en diverses sortes d'endroits et y compris dans des hôpitaux en Inde pour me mettre des implants si cela n'avait pas été fait avant.

Novembre 2002 :

Je pars à Pune, je suis victime d'un gang de chrétiens dans un Ashram Chrétien avec de faux pensionnaires tous de services secrets anglo-saxons différents reconnaissables à leur accent et se faisant passer pour des touristes. Une tentative de tortures extrêmement fortes a encore lieu une nuit et j'y échappe grâce à ma concentration sur mes lectures sur des livres trouvés là et sur le Bouddhisme et qui a illuminé ma vie à cet instant comme étant la vérité ultime sur le monde que je cherchais depuis longtemps, et j'entends dire dans sa barbe fou de colère contre

moi une espèce de psychiatre agent secret qui me torturait depuis la chambre voisine à la mienne : « je ne peux le battre, car il est son propre psychiatre, il sait exactement ce que nous essayons de lui faire, et il sait comment nous contrecarrer mentalement ! ».

Puis je pars faire un stage de Yoga à Lonavla durant 3 semaines, où je suis à nouveau torturé, et qui était infiltré par des agents se faisant passer pour des « Profilers » enquêtant sur mon cas auprès du Gourou du lieu, car lors d'une de ses conférences de sagesse en public, il me dira de ne pas me sentir diminué par la toute-puissance que mon père avait sur moi, et il leur dira à eux qu'il ne faut pas que les « Profilers » (c'est le mot même qu'il employa) soient trop confiants en eux-mêmes ou trop arrogants et soient un peu plus modestes en ne croyant pas tout connaître de leur cible, et cela les fera rire (!).

Février 2003 :

Je subis un mois entier de tortures intenses 24h/24 et 7j/7 à Bangalore où je viens d'arriver. Après avoir changé plusieurs fois de chambres d'hôtel, je n'en peux plus, et à la fin de ce mois, je refais une tentative de suicide en m'ouvrant les veines à nouveau, mais qui échoue, et seulement de ma faute, et sans l'aide de personne cette fois-ci. Alors je me promets à moi-même de ne plus faire de telle tentative car le problème n'est pas d'en finir avec moi-même mais d'en finir avec mes bourreaux, et il faut que je reste en vie pour ce faire. Je me promets de dédier ma vie à la lutte contre mes bourreaux, car le suicide ne marche pas et n'est pas la solution, car la solution n'est pas de me supprimer moi mais de les supprimer eux.

Avril 2003 – Juin 2003 :

Je subis une 1^{ère} prise de contrôle totale de mon esprit et de mon corps en étant sous hypnose dans un « House Boat » du Cachemire.

Vers le début, je séjourne dans un « House Boat », et je suis aussi victime pour la première fois d'une prise de contrôle totale de mon esprit et de mon corps en étant sous hypnose toute la nuit où l'on m'a reprogrammé et toute la matinée où je me suis réveillé dans un état second où je me voyais faire des gestes du quotidien mais où ce n'était pas moi qui les faisais et où je voyais tout se passer depuis un point de vue extérieur comme s'il s'agissait d'un film dont j'étais l'un des comédiens et non de ma vie propre, et l'on m'a fait me lever de mon lit, m'habiller et me chausser puis quitter le « House Boat » où je logeais et marcher sur le ponton qui mène à la rive, et c'est après cela que je me suis vraiment réveillé : j'étais tout mouillé et allongé par terre à côté du bateau sur le ponton, et mon ami Indien me demande pourquoi je n'ai pas vu le ponton et suis tombé à l'eau du lac en tentant d'y marcher et je lui répond que je n'ai aucun souvenir de tout cela mais que cela ressemble à un rêve que je venais de faire et il me dit que non ce n'était pas un rêve mais que je l'avais vraiment fait comme cela, et je comprends alors que j'avais agi sous hypnose et qu'on avait tenté de m'assassiner par noyade ce faisant.

2003 – 2004 :

Je subis une 2^{ème} prise de contrôle totale de mon esprit et de mon corps en étant sous hypnose dans un appartement de New Delhi.

A un autre moment je séjourne chez un ami à New Delhi, et je suis victime d'une 2^{ème} prise de contrôle de mon esprit et de mon corps, car je me réveille tôt et je descends de la chambre et entre dans le bureau de mon ami et utilise son PC et lui adresse la parole en Français et puis retourne me coucher, et une fois réveillé à nouveau ce matin-là mon ami me raconte tout ce que j'ai fait tôt ce matin et je ne me rappelle de rien à part avoir parlé en Français : on avait donc à nouveau pris le contrôle de mon esprit et de mon corps contre ma volonté et sans que je m'en aperçoive et sans que je puisse m'y opposer, et donc un false flag devait se préparer pour les années futures où je serais utilisé comme candidat mandchourien contrôlé à distance comme une marionnette.

2004 :

J'ai été informé (et m'en suis fait excuser) par un groupe Chrétien d'étudiants internationaux nouvellement arrivés dans une maison partagée où j'étais l'invité principal lors d'un séjour en Inde dans l'État du Cachemire, qu'ils avaient utilisé, commandé, ou facilité l'utilisation d'armes à énergie dirigée (via des DEWs antipersonnel ou des technologies satellite / à distance) ainsi que des neurotechnologies CBI-BCI (Interface Cerveau Ordinateur).

16/11/2006 :

Je reviens d'Inde pour vivre 4 ans de 2007 à 2011 dans l'appartement à 3 pièces de ma mère au : St Martin d'Hères.

16/11/2010 – 19/12/2016 :

Début de mon CDI qui aura duré 6 ans avec « Sogeti France » à Montbonnot (filiale du groupe « Capgemini » appartenant au CAC 40 de la bourse Française).

Novembre 2010 – Décembre 2010 :

Je travaille en mission au « Crédit Agricole » à Annecy pour le compte de « Sogeti France », et je suis à nouveau harcelé dans les rues et les restaurants d'Annecy et torturé dans ma chambre d'hôtel là-bas, et ensuite je demande à y faire réserver la chambre du dernier étage pour tout un mois, car je savais que mes bourreaux ont besoin de me torturer depuis une chambre située au-dessus de la mienne, et cela était maintenant impossible, et donc je passe des nuits sans trop de tortures pendant une semaine dans cet hôtel, puis quand je reviens la semaine suivante, ma réservation de cette chambre a été annulée et personne ne sait ni par qui ni quand ni pourquoi ni comment et je dois me contenter d'une chambre au milieu des étages de l'hôtel, et je suis très torturé cette nuit-là, alors je m'enfuis en pleine nuit de toute urgence

pour aller dormir chez moi et chez ma mère, puis je me mets en arrêt maladie pour forcer mon employeur à mettre un terme à cette mission qui n'était qu'un piège pour moi.

Début 2011 :

Je déménage de chez ma mère dans un HLM tout neuf au 3ème étage sur 4 étages (et l'appartement au-dessus du mien était déjà occupé avant les remises des clés aux locataires, car il s'agissait des services secrets) : 4 rue Fernand Pelloutier 38130 Echirolles. J'y suis torturé.

2012 – 2015 :

Pour la première fois dans ma vie une maladie d'apnée du sommeil sévère a été diagnostiquée sur moi (60 apnées par heure), mais je pense qu'elle était provoquée artificiellement par des attaques par armes électromagnétiques et ultrasoniques après seulement 1 an que j'habitais dans cet immeuble avec des agents installés dans l'appartement au-dessus du mien. J'aurais pu en mourir tellement elle était sévère, alors que je n'en ai jamais souffert auparavant de ma vie, et si l'on ne m'avait pas aidé avec une machine à pression positive durant mes nuits.

Puis en 2015, disparition de ma « maladie » d'apnée du sommeil (plus que 5 apnées par heure), soit 1 an après mon déménagement d'Echirolles, parce que les agents qui étaient dans l'appartement au-dessus du mien ne pouvaient plus me la provoquer artificiellement de par-dessus moi dans mon lit.

21/06/2012 :

Décès de mon demi-frère, suite à un suicide par explosion de sa voiture contre un camion sur la route devant l'hôpital au moment d'y apprendre le décès de sa femme suite à un cancer le jour même. Cela a dû être spectaculaire, et étonnamment, la presse est immédiatement présente sur place pour rapporter sur « l'accident » avec article et photo de la scène de la voiture et du camion brûlés et publiés dès le lendemain.

27/09/2012 :

On me fait un faux accident de voiture qui causera suffisamment de dégâts et plus coûteux que la valeur de ma voiture à réparer et qui sera expertisée de façon sous-évaluée et à escient par un expert corrompu qui restera inflexible lorsque je lui supplierais de revoir son jugement car je n'avais pas l'argent pour faire les réparations et car j'étais surendetté, et tout cela dans le but que j'accepte le plan que mon assureur me proposait : mettre cette voiture à la casse, alors que je venais de l'acheter, pour me ruiner et me faire perdre mon seul moyen de locomotion. En fait 2 gros monospaces ont été toutes les 2 devant et derrière moi de façon synchronisée et permanente depuis que je suis sorti de chez moi à Echirolles et que je suis entré sur la rocade, et jusqu'à ce qu'on arrive au stop de la voie de sortie No 4 où le choc a eu lieu de la voiture derrière moi me rentrant dedans et me faisant rentrer dans la voiture devant moi à l'arrêt, et cela signifie que ces voitures me suivaient de par devant et de par derrière et

que cet accident était donc entièrement organisé. Et cette mauvaise plaisanterie de la non possibilité financière de faire réparer ma voiture dans laquelle on m'a placé, va me forcer à prendre le bus pendant près de 2 mois, pour faire les allers-retours Echirrolles-CEA, et après 1 semaine de tranquillité dans ces bus, les Gang Stalking recommencent pour moi dans ces transports en communs : conversations indirectes à voix assez hautes et proches de moi pour que je les entende bien et qui parlaient de moi et de mes choses privées des jours passés que seul moi pouvait connaître et dites en Français ou Anglais ou Espagnol ou d'autres langues (juste pour me tester sur ma capacité à comprendre celles-là, mais j'arrivais à comprendre ce qui m'était fait quand même à cause des mêmes principes et méthodes utilisés et facilement identifiables), et cela était très fatigant, et j'ai compris quelle était l'importance de ce sabotage de ma voiture : en effet en conduisant ma voiture tout seul ce genre de Gang Stalking était impossible à me faire, mais en me privant de ma voiture par ce piège, on me forçait à prendre des transports en commun, qui étaient mon ennemi en tant qu'individu ciblé car toutes sortes de théâtres de rue pouvaient y être organisés contre moi, avec des fausses personnes (agents) qui montaient à plusieurs dans les arrêts de bus juste avant les miens et qui me faisaient leur show, et donc je comprenais qu'il fallait à tout prix récupérer ma voiture et ne plus jamais avoir à utiliser les transports en commun, cela était une question de sécurité pour moi.

20/06/2013 :

Un inconnu se rend à l'agence locale de mon assurance voiture et déclare qu'il s'appelle comme moi et qu'il vient d'avoir un accident en conduisant une voiture qui a les mêmes plaques que les miennes. Mon assureur enregistre alors ses déclarations comme si c'était les miennes et ne vérifie rien de son identité ni de ses dires, et ensuite un sinistre est rajouté dans mon relevé de situation, mais je ne m'en rend compte que bien plus tard, ce qui me vaudra une hausse de mon tarif d'assurance voiture lorsque je changerais d'assurance, et quand j'ai demandé des comptes à cet assureur, il m'a simplement dit qu'il n'avait pas de preuves qu'il ne s'agissait pas de moi qui était venu déclarer un (faux) sinistre, alors que l'identité de l'autre véhicule avec lequel j'étais censé avoir eu ce faux sinistre était inconnue dans mon dossier et qu'en plus l'identité du conducteur de ma voiture au moment de ce faux sinistre était marqué « inconnue » dans mon dossier, mais mon assureur a toujours refusé de retirer ce faux sinistre de mon dossier, ce qui m'a créé des torts financiers pendant plusieurs années après. En fait ce dont j'ai été victime à cette occasion était une usurpation d'identité et une fausse déclaration de faux sinistre et fait par les services secrets contre moi et en utilisant mon assureur.

22/12/2013 :

Tentative de meurtre sur moi la nuit par les agents installés dans l'appartement au-dessus du mien par armes électromagnétiques et ultrasoniques en tentant de me provoquer un coma artificiel (protocole SATAN), et fuite en urgence au milieu de la nuit pour me réfugier chez mon grand neveu et puis chez ma mère et j'en profite pour leur raconter à tous les problèmes qui m'arrivent depuis 15 ans.

Février 2014 :

Je déménage dans une petite maison individuelle dans une résidence pavillonnaire à Villard Bonnot au : Villard Bonnot. J'y suis moins torturé, à part depuis une antenne relais mobile située dans un stade à moins d'1 kilomètre de chez moi, et depuis quelques appartements d'un HLM situé presque en face de chez moi.

Décembre 2014 :

Je vais sur Internet pour la première fois chercher des informations à propos de comment se protéger contre des ondes électromagnétiques en construisant sa cage de Faraday et je tombe sur plusieurs sites de personnes qui veulent faire la même chose que moi et qui expliquent qu'elles cherchent à se protéger d'attaques de militaires ou de services secrets ou d'autres sortes d'entités, et dont je n'avais jamais eu l'idée que ces personnes ou ces sites pouvaient exister.

Mars 2015 :

Je commence à découvrir et à lire toutes sortes de livres en Anglais parlant de tous ces sujets (Docteur John Hall, Robert Duncan, Rauni Kilde, Nick Begich, etc...).

Avril 2015 :

Un ami étudiant en école de cinéma à Paris vient faire un film documentaire de 20 minutes sur mon témoignage de victime pour son école, après 5 heures de tournage sur 3 jours à Grenoble.

02/10/2015 – 03/10/2015 :

Je participe à la « Covert Harassment Conference » d'Octobre 2015 à Berlin, auprès de 15 lanceurs d'alerte de stature internationale (scientifiques et avocats et médias etc...) et de 200 invités du monde entier. J'y montre la vidéo de mon ami cinéaste sur mon témoignage et suis acclamé.

24/10/2015 :

Je crée mon site web de témoignage de victime et d'éducation du public par des traductions de livres et vidéos sur les crimes qui sont commis contre moi et des millions d'autres dans le monde.

Mars 2016 – Juin 2016 :

Participation à des manifestations populaires contre un projet de loi du gouvernement de modification du code du travail en France et distribution de tracts d'éducation sur les crimes

commis contre moi. Participation à des débats de la « Nuit Debout » à Grenoble et à Paris sur le sujet des individus ciblés et des armes électromagnétiques et du Gang Stalking.

22/04/2016 – 30/04/2016 :

J'anime un stand d'information du public à la « Nuit Debout » de Grenoble sur ces sujets. Mais je me suis fait sortir de la « Nuit Debout » et malmené et menacé de violence par les militants antifas de la « Nuit Debout » sur les lieux de la « Nuit Debout » à Grenoble et ensuite lors des manifestations dans les rues de Grenoble où ces militants étaient aussi présents, au motif que je serais un complotiste fasciste et antisémite (ce qui n'était que pure diffamation).

07/05/2016 – 08/05/2016 :

Je suis présent avec mon stand à la « Nuit Debout » de Paris et je participe à un débat sur les EHS et les individus ciblés et les armes électromagnétiques et le Gang Stalking.

27/05/2016 :

Je mets mes autocollants géants « Stop Gang Stalking » sur ma voiture personnelle avec laquelle je vais au travail après avoir eu confirmation par un délégué du personnel que mes autocollants n'étaient que ma liberté d'expression et que rien ne pourrait m'arriver au travail par rapport à cela.

02/06/2016 :

Je suis sorti par mon manager de « Sogeti France » de ma mission de chez « Caterpillar France » à cause de mes autocollants géants « Stop Gang Stalking » sur ma voiture. Ensuite « Sogeti France » n'aura de cesse de tenter de prouver à nouveau que j'aurais des problèmes psychiques (soi-disant prouvés par mes autocollants) et qui me rendraient inapte au travail pour tenter de me licencier pour inaptitude au travail.

18/06/2016 :

Premier sabotage de mon véhicule personnel avec tous ses autocollants pour l'immobiliser et pour l'empêcher de participer à une manifestation en ville (pneus avant et arrière gauche crevés devant chez moi par des professionnels et à l'aide d'un crève-pneus). Plainte déposée à la gendarmerie de Villard Bonnot. L'Adjudant Yannick Quarteroni me croit sur mon Gang Stalking, mais il est ensuite muté au Nord de la Savoie (vers la Suisse) 1 mois après pour faire classer sans suite ma plainte.

20/06/2016 :

Le rédacteur en chef de Vice.com France reprend un article non achevé du journaliste Grenoblois Jean-Baptiste Auduc (qui m'a ainsi trahi) mais en le modifiant complètement et pour me faire passer pour un malade mental et le publie avec pour titre « Dans le cerveau brisé d'un paranoïaque ». Il reprend le contenu du film que mon ami cinéaste avait fait sur moi en Avril 2015 et le contenu de mon site web créé depuis Octobre 2015 et des échanges de mails ou de messages sur Facebook entre moi et Jean-Baptiste Auduc, mais en déformant tout et en réinterprétant tout sous la seule explication de la folie, et en ne laissant aucune autre voie d'interprétation à son lectorat (fait essentiellement de jeunes ados), il s'agit donc de propagande et d'une campagne de diffamation dans le but de me nuire et de me mettre par terre et de me réduire au silence.

23/06/2016 :

Ma voiture avec tous ses autocollants défile à la fin du cortège d'une manifestation dans les rues de Grenoble avec l'autorisation sur place des personnes de la CGT, mais elle en est écartée 3 fois de suite par la police qui ne voulait pas la voir défiler (ce qui prouve que c'est seulement ma voiture qui gêne la police et le préfet et le procureur et l'état à cause de ses autocollants qui disent la vérité, et non tellement moi-même sinon on m'aurait confisqué aussi mon permis à l'occasion de mon faux accident de 2017).

25/06/2016 :

Deuxième sabotage de mon véhicule personnel (pneus avant droit crevé au parking de la poste de Villard Bonnot). Plainte déposée à la gendarmerie de Villard Bonnot.

15/08/2016 :

Des faux voisins viennent s'installer dans la maison derrière la mienne après avoir forcé son propriétaire à vendre sa maison et à partir avec sa femme et ses enfants. Le week end suivant des tortures insupportables commencent alors m'empêchant de rester dormir chez moi et me forçant durant 2 mois à chercher sur Internet une autre maison de toute urgence et en envoyant 200 emails de prospection.

Aout 2016 – Novembre 2016 :

Je dors 3 mois dans ma voiture à 500 mètres de chez moi pour ne pas être sous l'influence directe des armes à énergie dirigée cachées dans la maison des nouveaux faux voisins derrière ma maison depuis peu (et tout en continuant d'habiter ma maison durant la journée quand il y a moins de tortures).

25/08/2016 :

Troisième sabotage de mon véhicule personnel (pneus arrière gauche crevé devant chez ma mère par un tourne vis et une vis à bois). Plainte déposée à la police nationale de St Martin d'Hères.

Octobre 2016 :

Le journaliste Grenoblois Jean-Baptiste Auduc qui m'a déjà trahi avec Vice.com réitère ses opérations de diffamation contre moi en publiant dans le journal Grenoblois « Le Postillon » un article sur moi et ma présence lors des manifestations populaires de 2016 dans les rues de Grenoble avec un panneau « Stop Gang Stalking », et intitulé « La CIA a-t-elle coulé le Quick ? », mais il déforme mes dires et me fait dire des propos et relatent des faits qui ne sont pas les miens, pour encore mieux me discréditer dans la communauté Grenobloise, et il insiste pour me faire passer pour un malade mental et en plus pour un complotiste.

15/11/2016 :

Je déménage dans une petite maison isolée d'un petit village de montagne au : Chartreuse. J'y suis torturé aussi mais plus difficilement et étant donné l'isolement de ma maison, les harcèlements organisés en voitures qui continuent malgré tout à cet endroit sont très faibles et ne sont à nouveau voyants que lorsque je me déplace en grande agglomération, et jusqu'à aujourd'hui, ni les tortures et ni les harcèlements en voiture et à pied n'ont jamais cessé. Je fais aussi des mesures à l'aide d'un électro magnétomètre et je constate des émissions d'ondes électromagnétiques assez élevées en provenance de plusieurs bâtiments et maisons vides ou abandonnés ou en location depuis mon village et en direction de ma maison seulement mais à 200 mètres de distance (et des mesures faites de l'autre côté du village mais à proximité de ces mêmes bâtiments et maisons ne donnent rien, il ne s'agit donc pas de leur Wifi, mais de quelque chose d'autre qui y émet et dans ma seule direction).

08/03/2017 - 09/03/2017 :

Examens médicaux chez le Professeur Dominique Belpomme et le Docteur Philippe Lebar à Paris prouvant mon excès d'irradiations aux micro-ondes dans mon cerveau depuis des décennies et le privant d'oxygénation suffisante, et qui me diagnostiqueront plus tard en tant qu'Electro Hyper Sensible (car ils ne connaissent pas l'existence des armes électromagnétiques).

21/04/2017 – 01/05/2017 :

Début de ma campagne de 3000 mails envoyés aux VIP de France et d'Europe et de Suisse entre les 2 tours de l'élection Présidentielle. En plus de cela je participe à la campagne « Tsunamique » de mails internationaux du Docteur Katherine Horton.

01/05/2017 :

10h :

Je fais imprimer à partir de ma clé USB 500 tracts à la boutique « Melting Pop Art » au 6 rue des 4 Chemins à Voiron.

J'oublie ma clé USB dans la boutique.

14h – 16h :

Distribution de 500 tracts contenant la campagne « Tsunamique » du Docteur Katherine Horton à la manifestation de la fête du travail du 1^{er} mai à Grenoble, au nez et à la barbe de la police.

16h :

J'appelle par téléphone la boutique « Melting Pop Art » pour leur dire que je passerai le lendemain mardi 2 mai chez eux vers 11h50 pour récupérer ma clé USB.

22h :

Fin prématurée de ma campagne de 3000 mails envoyés aux VIP de France et d'Europe (il me restait encore 500 mails non envoyés).

02/05/2017 (11h50) :

Le 2 mai 2017 vers 11h50 je m'engage dans la rue des 4 Chemins à Voiron, comme prévu (et cette information avait été interceptée lors de mon appel téléphonique à la boutique « Melting Pop Art » la veille).

2 véhicules devant moi me bloquent, après l'entrée sur le premier carrefour en tournant à gauche qui est vers le début de cette rue à sens unique, et je me retrouve les 2 roues de devant sur le passage piéton qui traverse le début de cette rue à l'entrée de ce carrefour, et les 2 roues de derrière légèrement encore sur l'entrée de ce carrefour.

Celle de tête hésite à trouver une place de parking, dans le parking des commerces situé sur une place juste à gauche un peu après le passage piéton en question.

Finalement elle semble en trouver une et se gare comme en épi.

Je pensais que le véhicule devant moi, et qui se trouvait au-delà de ce passage piéton et juste avant l'entrée de ce parking à gauche, allait alors avancer.

Je relâche la pédale de frein, et mon véhicule avance tout seul de quelques centimètres à l'arrêt.

Mais le véhicule devant moi ne bouge pas.

Alors j'appuie à nouveau sur le frein, mais comme il est un peu mou, mon véhicule s'arrête juste au ras bord du véhicule de devant, avec un léger effleurement au niveau des pare-chocs uniquement, mais sans vrai contact caractérisé ni choc ni coup ni dommage ni dégât ni accident entre les 2 véhicules : il ne s'est rien passé, il s'agit d'un non évènement.

Je vois alors les 2 personnes dans ce véhicule qui au lieu de jeter un œil derrière elles pour voir ce qui se passe, se concertent en se regardant et s'échangent quelques mots durant 10 secondes.

Puis l'homme d'environ 30 ans et d'aspect oriental possible et de stature imposante et patibulaire sort de la place conducteur et vient directement vers moi à ma portière.

Il m'insulte vertement et très fort pour que tous les passants puissent l'entendre et croient à un accident, et il fait tout ce bruit pour compenser le fait que l'incident en lui-même n'avait fait aucun bruit audible par les passants, car ce n'était pas un vrai accident.

Je ne comprends pas car il ne s'est rien passé.

Pour justifier sa vindicte il crie que j'aurais fait un terrible accident et un terrible choc et des dégâts incroyables à son véhicule, et il associe de grands gestes agressifs à sa parole, ce qui, vu son gabarit imposant, est assez impressionnant à voir et aussi intimidant, et donc je décide de ne rien faire qui me ferait rentrer dans son jeu, et je reste sagement dans mon véhicule bien protégé contre un tel individu d'aspect dangereux.

La femme d'environ 35 ans de type caucasien avec des cheveux épais mi-longs noirs lisses coiffés rigidement vers le bas sort du côté passager 30 secondes plus tard et passe par le devant de son véhicule et vient rejoindre l'homme à ma gauche pour participer au spectacle sur le même ton agressif.

Aucun des deux ne regardent leur véhicule pour voir s'il y a des dégâts ou non.

Aucun des deux ne me demandent mon assurance ou ne parlent de constat amiable d'accident.

La seule chose qui leur importe est leur demande insistante et intimidante par la parole mais aussi par les gestes pour que je baisse ma vitre et ouvre ma portière et descende de mon véhicule, et sans doute afin d'abaisser mon niveau de sécurité et pour peut-être déclencher une bagarre physique une fois que je serais sorti de mon véhicule, et ils me font cela au moins une dizaine de fois. C'est franchement intimidant.

Je reste calme et maître de moi et de mon véhicule et ne panique pas, et je recule légèrement et vois qu'il n'y a rien sur l'arrière de leur véhicule (et plus tard je verrai qu'il n'y a rien sur le devant de mon véhicule, ce que la police nationale de Voiron pourra vous confirmer, car je ne suis pas en mesure d'accéder à mon véhicule actuellement car il m'a été confisqué), et je leur dis assez fort pour qu'ils m'entendent de l'intérieur de mon véhicule que cela n'est pas la peine de faire tout ce cinéma car il n'y a rien sur leur véhicule et que cela n'est pas un accident ni même un choc ni même un vrai contact et je leur demande de me laisser tranquille et de remonter dans leur véhicule et de s'en aller en me laissant repartir.

Mais ils continuent leur cinéma. Je ne suis pas rassuré du tout.

Comme ils sont de toute évidence de mauvaise foi, et aussi du fait du gabarit imposant de l'homme qui est intimidant, je décide de ne pas ouvrir ma vitre par mesure de sécurité, et je ne vois pas non plus à quoi cela servirait de descendre de mon véhicule pour leur proposer de faire un constat puisqu'eux-mêmes n'en parlent pas et qu'il n'y a eu aucuns dégâts sur leur véhicule à se faire rembourser par nos assurances.

A cet instant on voit bien que tout est inversé et disproportionné : c'est cet homme qui est violent contre moi et c'est moi qui suis sa victime.

Pour sortir de cette situation et de cette impasse des « négociations » où ils me mettaient je m'en vais alors en manœuvrant très lentement sur la gauche de leur véhicule.

Les éventuels témoins présents sur les lieux de l'incident étaient tous situés à l'arrière de mon véhicule et souvent depuis l'intérieur de leur propre véhicule roulant sur le carrefour et la rue se trouvant derrière mon véhicule, et seuls quelques-uns étaient situés vers mes flans arrière gauche et droit mais à forte distance, et il ne me semble pas qu'il y en ait eu de situé devant mon véhicule, et donc il est fort peu probable qu'aucun témoin n'ait vraiment vu quoi que ce soit de ce qui s'est vraiment passé sur le lieu de l'incident et en particulier de ce qui s'est passé ensuite au-devant de mon véhicule.

D'autre part, ces témoins ont tous dû être victime d'une hallucination auditive, au moment où j'engageais la première vitesse pour bouger mon véhicule à l'arrêt, et plus tard quand je

passerais la deuxième vitesse pour avancer plus avant mon véhicule, mais le tout à très basse vitesse, et même au pas, ou à la vitesse d'une manœuvre sur place, et en tout cas en ne dépassant jamais la vitesse d'un bon coureur à pied, soit 15 à 20 Km/h, mais comme j'ai l'habitude de débrayer très lentement au moment de changer de vitesse, au même moment où j'appuis assez fort sur l'accélérateur (mais sans embrayer en même temps, car j'ai peur de caler mon moteur au changement de vitesse), alors les témoins ont tous dû entendre mon moteur rugir très fortement à 2 reprises, et comme ils ne voyaient pas bien la scène de là où ils étaient, ils ont dû tous penser qu'ils avaient à faire à un chauffard qui accélérât à toute vitesse et à 2 reprises son véhicule, alors que ce n'était que le bruit de l'accélérateur dans le vide, et qu'il n'y avait aucune accélération de la vitesse de mon véhicule tout le temps qu'a duré cet incident.

Alors l'homme et la femme se mettent devant mon véhicule pour lui faire barrage physiquement avec leur corps.

A ce moment précis j'aurais peut-être dû arrêter mon véhicule et appeler la police, mais je ne voyais pas l'utilité de déranger la police pour rien du tout (car il ne s'était rien passé, et même pas un vrai accident), et j'ai préféré me sortir de cette situation pour l'instant banale tout seul, et puis aussi parce que le fait de rester dans mon véhicule me faisait me sentir suffisamment en sécurité pour ne pas avoir besoin d'appeler la police, mais c'était peut-être une erreur de ma part, et je le reconnais.

Mais comme je manœuvrais encore en continuant d'avancer pour me dégager de mon stationnement de derrière leur véhicule, l'homme se déporte soudainement d'un seul saut rapide et simple sur le côté gauche de mon véhicule mais tout en donnant des coups sur ma vitre à mon passage. La femme elle recule d'un pas devant mon véhicule.

Et comme je sortais de ma manœuvre en avançant encore très lentement vers elle qui se tenait debout devant mon véhicule, je pensais qu'elle allait alors rejoindre son compagnon en sautant elle aussi vers son côté à ma gauche (et elle avait le temps de le faire car mon véhicule est étroit et cela n'aurait pas demandé un bien grand saut pour ce faire, et elle avait la place de le faire car son compagnon n'était plus une gêne pour son atterrissage au moment de l'y rejoindre en y sautant car il était déjà passé derrière ma portière, et il y avait à nouveau un espace libre pour elle à gauche et à hauteur du bout de mon capot), ou qu'elle allait reculer et s'éloigner tout naturellement de mon véhicule pour le laisser passer son chemin, et je n'imaginais pas une seule seconde qu'elle allait persister à rester devant mon véhicule malgré ma lente avancée, sinon je n'aurais jamais continué d'avancer (et je me serais même arrêté net si j'avais eu le malheur de la renverser à ce moment-là), mais elle ne fait rien de tout cela, et à ma grande surprise, elle prend de l'élan et saute sur le haut du capot de mon véhicule en s'agrippant de ses 2 mains sur les extrémités des bords de mon pare-brise, et la meilleure preuve existante que je n'ai pas foncé sur elle et que je ne l'ai pas percutée non plus avec mon véhicule est qu'au lieu qu'elle se soit retrouvée repoussée au sol après le contact d'avec mon

véhicule et pour se retrouver sur son dos par terre, et au lieu non plus qu'elle se soit retrouvée avec la figure contre le bas ou le milieu de mon capot et avec son corps plié en deux, à la place, elle s'est retrouvée tout en haut de mon pare-brise et avec sa tête nez à nez avec la mienne et ses pieds hors du sol et posés en haut de mon capot et elle embrassait toute la largeur de mon véhicule avec ses bras tendus en croix et ses poings fermés fortement sur les bords latéraux gauche et droit de mon pare-brise.

Je me suis senti totalement terrifié et terrorisé par cet acte de violence de sa part envers moi et je ne savais plus quoi faire.

Son but était peut-être de s'asseoir sur le capot de mon véhicule et de s'adosser à mon pare-brise pour m'aveugler et pour me forcer à m'immobiliser encore davantage, comme elle semble l'avoir déjà pratiqué avant dans sa vie sur d'autres véhicules plus standards que le mien, mais manque de chance cette fois-ci, mon capot en pente raide rend impossible le bon déroulement d'un tel plan, et donc elle est obligée de s'agripper de toutes ses forces (et elle en avait beaucoup) sur les bords latéraux de mon pare-brise avec les bras tendus en croix pour ne pas retomber par terre, et ses pieds ne touchaient plus le sol et se trouvaient sur le bas de mon capot.

Sans plus pouvoir réfléchir, je continue d'avancer très lentement, mais elle ne dit rien et me scrute à travers mon pare-brise tout en jetant des regards par-dessus son épaule droite, comme si elle planifiait une future éventuelle chute.

Malgré que je continue d'avancer sur ma lancée, et cela fait très lentement, et parce que je ne savais pas quoi faire, et à part vouloir la maintenir en un équilibre fragile le plus longtemps possible dans cet équilibre fragile sur mon capot et surtout sans accélérer et sans non plus m'arrêter brusquement au risque de lui faire perdre cet équilibre fragile ou de la faire tomber malgré moi, et aussi pour ne pas lui causer de dommage en évitant de la percuter aux obstacles alentours, mais elle ne crie pas et ne dit pas "au secours" ou "j'ai peur" ou "aidez-moi" ou "arrêtez" ou "stoppez la voiture" ou "laissez-moi descendre".

Elle ne semble pas du tout avoir peur, elle est concentrée sur ce qu'elle fait, et elle semble préparer quelque chose.

A ce moment-là j'aurais peut-être dû tout aussi bien arrêter mon véhicule et appeler la police, mais comme j'étais pris au dépourvu par elle et par la situation dans laquelle elle me mettait, l'idée d'appeler la police à ce stade m'était sortie de l'esprit, et mon esprit était absorbé par sa présence sur mon capot et par comment vais-je la gérer dans l'avancée de mon véhicule pour ne pas lui faire perdre son équilibre fragile (c'est-à-dire sans accélérer mais sans m'arrêter brusquement non plus), et je ne savais pas quoi faire d'autre que de continuer dans mon

avancée à vitesse faible mais stable, même sans savoir jusqu'où cela irait comme cela, mais je reconnais que cela était sans doute ma seule grande erreur dans toute cette scène de cet incident, et je regrette de ne pas avoir su mieux m'y prendre.

Ma trajectoire n'était pas rectiligne dans l'alignement de la voie centrale de la rue où je me trouvais, et du fait de l'aveuglement et de la déconcentration causés par sa présence sur mon pare-brise, et comme mon point de départ au moment où elle m'a sauté dessus était à l'extrême gauche de son véhicule qui était à l'arrêt au milieu de cette rue à sens unique, cela me faisait démarrer ma trajectoire à l'extrême gauche de cette rue à sens unique où je m'étais engagé, et j'ai traversé cette rue de biais en allant de son extrême gauche vers son extrême droite sur environ 35 mètres de distance, et au dernier moment, quand j'ai vu que j'allais droit sur les véhicules en stationnement sur la droite de cette rue, et pour ne pas faire s'écraser ses jambes sur l'un de ces véhicules si je leur rentrais dedans, j'ai braqué mon volant à gauche en freinant légèrement pour redresser ma trajectoire vers la gauche, et puis ensuite pour me recentrer sur le milieu de cette rue.

A un moment aussi vers le début où elle était sur mon capot et le long de ma trajectoire de biais, j'ai fait tanguer 1 ou 2 fois mon véhicule brièvement vers la gauche et la droite, mais ce n'était pas dans le but de la faire tomber, mais pour moi cela était un moyen empirique de comprendre comment elle faisait pour tenir agrippée si fortement aux extrémités des bords de mon pare-brise, et pour évaluer quelle était sa situation à l'extérieur de mon pare-brise et qui me semblait somme toute stable et ce qui m'a rassuré (elle ne semblait pas aller tomber dans l'immédiat), et quelle était sa volonté et sa détermination et sa force à s'agripper à mon pare-brise, pour mieux comprendre ce qui se passait à son niveau.

Puis la loi de la gravité et la force centrifuge faisant leur œuvre, au moment de tourner mon véhicule à gauche sur cette rue, qui tournait aussi légèrement vers la gauche, mais aussi pour redresser ma trajectoire vers la gauche, et environ 35 mètres plus loin du lieu de l'incident, elle est portée vers la droite de mon véhicule, et perd son agrippage à mon pare-brise et glisse sur la droite de mon pare-brise et de mon capot, qui sont tous les 2 très pentus vers le sol car il s'agit d'un mini-space Honda Jazz 2009, et il est très difficile de tenir sur le devant de mon véhicule, et elle se retrouve par terre. Si la personne avait été percutée ou renversée par moi, il eut fallu que la personne ait sauté ou soit projetée, ce qui prouve que je ne l'ai pas percutée. C'est bien elle qui s'est jetée comme une folle sur mon véhicule, elle n'a fait ensuite que glisser, et donc si elle s'est retrouvée par terre, cela n'est pas de ma faute, mais entièrement de sa propre initiative.

Après sa chute, j'ai ralenti légèrement tout en continuant d'avancer lentement, mais comme je n'ai entendu aucun son de douleur ou de détresse de la part de cette femme une fois qu'elle se soit retrouvée à terre, et comme je ne l'ai pas vu en difficultés dans mes rétroviseurs, et comme je me sentais en danger vu l'agressivité verbale et physique de ces personnes et leur insistance pour que je sorte de mon véhicule sans doute pour déclencher une bagarre

physiquement, alors je décide de ne pas attendre que l'homme vienne me rejoindre pour m'agresser, et comme je n'ai rien à me reprocher par rapport à un accident qui n'a pas eu lieu, alors je rentre chez moi. En aucun cas il ne s'agit d'un délit de fuite, car je savais très bien qu'il y avait plein de gens et de témoins faciles à trouver, et que je n'ai pas de fausses plaques d'immatriculation.

Il était de plus prévu que je m'arrête à peu près à l'endroit de sa chute car j'avais un RDV dans la boutique « Melting Pop Art » qui se trouvait juste avant le lieu de sa chute pour y récupérer ma clé USB oubliée la veille, mais comme je venais de dépasser la boutique de plusieurs mètres au moment de la chute et comme il était l'heure de fermeture des magasins (à 12h), alors je ne me suis pas arrêté non plus pour récupérer ma clé USB, et cet empêchement de récupérer ma clé je le devais à toute la mise en scène et tout le drame qu'on venait de me jouer et de me faire subir.

Mais je ne crois pas non plus que j'aurais dû m'arrêter et attendre que la femme redescende de mon véhicule, ou la faire descendre moi-même doucement, car je pense que la femme n'avait aucune intention de quitter le capot de mon véhicule et qu'elle avait même peut-être l'intention d'y monter sur le toit et de s'y tenir debout pour me forcer à m'immobiliser face au risque de chute aggravé depuis une telle position, et même si j'avais essayé de la faire descendre, alors c'est son compagnon qui serait venu se ruer sur moi en prétendant que j'aurais agressé et violenté sa compagne : donc quoi que j'eusse décidé de faire : continuer de rouler avec elle sur mon capot, ou m'arrêter : cela se serait toujours retourné contre moi, car cela faisait partie de leur plan depuis le début : me faire porter le chapeau coûte que coûte d'un acte soi-disant violent de ma part et quitte à m'en faire jouer de toutes leurs mises en scène.

Finalement toute la scène aura duré moins de 5 minutes.

D'autre part, il n'y a pas eu à ma connaissance, juste avant mon interrogatoire par la police, de dépôt de plainte, ni de blessé, ni personne emmené par les pompiers ou aux urgences, ni de certificat médical de blessures, ni aucun dommage sur leur véhicule (une petite citadine immatriculée en 38 et de couleur grise).

On peut se poser franchement des questions sur l'honnêteté de cet homme et de cette femme.

Je pense donc fortement qu'il s'agit d'une tentative d'escroquerie à l'assurance, et je demande de tout faire pour faire classer sans suite cette histoire de faux accident.

Remarque : en réalité, et après mûre réflexion faite quelques jours après l'incident, il me semble qu'il ne s'agissait pas d'une escroquerie à l'assurance, mais d'un piège et guet-apens par la DGSI et « Gladio » pour me faire passer pour dangereux et me faire supprimer de la circulation du territoire en me retirant tous mes droits fondamentaux d'expression de mes idées politiques qui les combattent, mais je précise qu'au moment de l'incident je n'avais pas du tout cette interprétation en tête, et ce n'est qu'après coup et rétrospectivement et a posteriori que je l'ai vu sous cette perspective, car j'ai toujours été en prise avec la réalité telle qu'elle s'est présentée à moi lors de l'incident, mais telle qu'elle m'est apparue aussi et après et rétrospectivement et a posteriori, et je ne fais pas de mauvaises confusions ou de faux amalgames et n'use pas d'arguments frauduleux dans mes raisonnements, et je sais rester clair et limpide et simple, et d'ailleurs telle que l'est aussi la réalité, et qui s'impose d'elle-même, à moi comme à tous, car je suis comme tout le monde.

03/05/2017 :

Matin :

La police de Voiron me laisse 3 messages sur mon téléphone portable.

Après-midi :

J'envoie 1 plainte contre la DGSI pour tous les crimes faits contre moi depuis 20 ans dans tous mes lieux de vie à 8 adresses différentes : tribunal de Grenoble, tribunal de Bourgoin-Jallieu, gendarmerie de Voiron, police nationale de Voiron, police municipale de Voiron, préfecture de Grenoble, sous-préfecture de la Tour du pin, mairie de Voiron (dont le maire est Julien Polat).

04/05/2017 :

Matin :

Je me préparais à aller au commissariat de police de Voiron.

La police avec 1 voiture (4 inspecteurs en civil) et la gendarmerie avec 1 fourgonnette (2 gendarmes) sonnent alors à ma porte.

Je les fais entrer.

Je laisse la police voir ma voiture.

Je suis surpris qu'ils sont surpris qu'il n'y ait aucune trace de dommage sur l'avant de ma voiture.

La gendarmerie voyant que je coopère dit à la police qu'elle n'a visiblement pas besoin d'elle ici et repart.

La police me menotte et m'emmène au commissariat de Voiron.

L'un des policiers emmène ma voiture au commissariat, et elle me sera confisquée depuis lors, sans qu'on me le signifie à aucun moment, et peut-être dans le but de d'escamoter des preuves sur une pièce à conviction, et aussi parce cette voiture gênait la police et le préfet et le procureur et l'état autour de Grenoble depuis 1 an à cause de ses autocollants qui disent la vérité.

L'officier de police m'informe de ce qui va se passer concernant cette affaire d'accident de voiture à Voiron du 02/05/2017.

Il me dit aussi qu'une vidéo surveillance a été prise.

Je demande à voir un médecin et un avocat.

On me fouille et me retire toutes mes affaires.

Je vais en cellule pour attendre le médecin et l'avocat.

Après-midi :

Visite du médecin généraliste Docteur F. Chiron : il me prévient que de dire que je suis victime des services secrets ne sera cru par personne et que cela sera pris pour du délire paranoïaque, et ne s'oppose pas à ma détention en prison.

Visite de l'avocate commise d'office : elle me dit qu'avant de quitter le lieu de l'accident j'aurais pu aller voir l'état de la victime.

Interrogatoire de la police, l'officier Yannick Plassiard me fera croire qu'il a déjà une plainte de la victime qu'il refusera de me montrer et un certificat médical prouvant les blessures graves faites par moi à la victime qu'il refusera de me faire voir (sauf en l'agitant de loin face à moi) et en refusant ma demande de le faire contre expertiser, l'avocate ne m'aide pas et se contente de sourire tout le temps à l'officier.

Soir :

Garde à vue et détention en prison durant 1 nuit.

Je ne dors presque pas, car légèrement torturé par les ondes qui entrent dans la cellule depuis l'extérieur (ou propagées par le système Tétra de communication radio de la police).

05/05/2017 :

Matin :

10h :

La police me dit que je dois être examiné par une psychiatre aux urgences de l'hôpital de Voiron, avant de savoir si je peux rester en garde à vue ou non.

Nous allons à l'hôpital.

Durant 30 minute je parle avec la psychiatre Docteur Laurence Duret Sarrazin de ma vie de victime durant ces 20 dernières années et de ce piège final par cet accident de voiture à Voiron.

Elle me dit que j'ai dû souffrir d'un traumatisme qui n'a toujours pas été pris en compte, mais elle ne parlait pas de mes tortures en tant que victime, mais elle pensait que j'avais eu un seul gros traumatisme il y a 20 ans, et que ce serait celui-ci qui m'aurait fait imaginer que j'étais victime des services secrets, alors je suis déçu.

10h50 :

Ma sœur est auditionnée séparément (sans que je n'en sache rien) à 10h50 et elle donne son autorisation à la police pour mon internement dans un hôpital psychiatrique (mais elle s'est faite manipulée).

11h05 :

Le Docteur Laurence Duret Sarrazin donne ses conclusions à la police : elle ne pense pas que mon état psychologique soit compatible avec une détention en prison, et elle demande à ce que je sois interné à l'hôpital psychiatrique à la place de la prison.

La police me laisse à l'hôpital seul.

Un autre médecin le Docteur Girard du CHU de Voiron que je ne verrai jamais prend alors la décision seul de me faire interner sous forte médication à l'hôpital psychiatrique de St Egrève et récupère l'agrément de la préfecture et du procureur (qui est Jean-Yves Coquillat).

Après-midi :

Une ambulance me conduit à l'APEX de l'hôpital psychiatrique Alpes Isère de St Egrève.

On me donne tout de suite une drogue forte sans aucun autre test : 4 mg de Risperidone.

Soir :

On me donne encore des drogues fortes : 4 mg de Risperidone, et plusieurs gouttes de Loxapine.

06/05/2017 :

Matin :

On me donne encore une drogue forte : 4 mg de Risperidone.

Toute la journée :

Je ne peux plus respirer tant la paralysie due aux médicaments s'est emparée de mon corps entier.

Après-midi :

Je fais une demande d'administration d'antipoison à un infirmier qui comprend et accepte tout de suite de me les donner sans passer par un médecin : Leptisure + Valium, mais cela ne calme la paralysie que vers le soir.

Soir :

Je demande à voir le médecin.

Je lui dis de ne me donner aucun médicament car cela est dangereux pour ma santé.

Il dit que c'est vrai, mais qu'il ne peut pas rien me donner (il semble avoir les mains liées, mais par qui et dans quel but de quelle mise en scène ?).

Il élimine tous les médicaments, et prescrit de l'Abilify à 10 mg à la place.

Durant mon passage à l'APEX les Docteurs Nabil Baali et Santarelli vont maintenir le faux diagnostic comme quoi je serai un dangereux psychotique délirant méritant d'être interné sous forte médication.

09/05/2017 :

Je suis transféré de l'APEX à l'unité 101 de l'hôpital Alpes Isère de St Egrève, sous le suivi du docteur Bigoshi, qui maintiendra le même faux diagnostic, et qui en plus mentira sciemment et criminellement aux juges en disant que j'étais en déni de ma propre maladie, et que je n'étais pas en état de consentir aux soins, pour justifier d'un internement et des médications forcés, car si elle avait acquiescé que je pouvais consentir aux traitements auxquels je ne me suis jamais opposé, l'internement et les médications forcés n'étaient plus légalement possibles. D'autre part, le docteur Bigoshi est la seule qui a accès à mon dossier pénal, alors que moi jamais (et je n'ai aucun avocat pour le faire), et elle me manipulera en m'en faisant part de son contenu par bribes et de façon déformée et en l'interprétant selon ses souhaits, et cette rétention de l'information m'aura conduit à supposer sur ce faux accident ce dont on me m'aura rien dit et dans le but de voir ma réaction face à ces manipulations, et la seule chose qui en a découlé est que j'ai reconstitué ce qu'on ne me disait pas avec le peu d'information que j'avais et donc j'ai fait des suppositions erronées sur ce qui s'était vraiment passé, et je ne saurais la vérité qu'un an plus tard lorsque je lirai de mes propres yeux le vrai contenu intégral de mon dossier pénal qu'on m'avait caché à escient pour me manipuler et me faire passer pour quelqu'un qui ment ou qui invente des vérités qui n'existaient pas sauf que dans mon cas elles m'avaient simplement été dissimulées dans ce but manipulateur et de mise en scène malhonnête envers moi.

12/05/2017 :

On me donne un avis d'audience à patient prévue à la date du 16/05/2017 à 9h.

16/05/2017 :

Ordonnance de la juge des libertés et de la détention Béatrice Nicollet maintenant mon placement en internement forcé en hôpital psychiatrique malgré mes remarques sur les erreurs de fond dans cette affaire, mais la juge me dit qu'elle ne peut juger que sur la forme et tous les papiers étant en règle, elle ne peut que confirmer mon internement (il s'agit que d'une farce grotesque de justice), et soi-disant parce que je ne serai pas en mesure d'accepter les

traitements qu'on veut me faire subir (alors que c'est faux). Elle confond aussi les ondes électromagnétiques avec des « ondes magnétiques », ce qui prouve qu'elle n'a pas les compétences pour juger ce dont je parle. Elle dit aussi dans son ordonnance que me croyant poursuivi j'aurais provoqué un accident de la circulation et heurté des passants, ce qui va à l'opposé de la vérité que je suis le seul à connaître et à défendre, car son but est de faire croire que j'avais commis un attentat terroriste comme celui de Nice où un fou avait foncé sur la foule, et cela montre la manipulation des faits, faite par la police et le procureur et le préfet, sur les juges et les médecins et les experts psychiatres, dans le but de me faire passer pour ce que je ne suis pas : un homme dangereux.

26/05/2017 :

Dépôt au greffe de ma lettre de 8 pages manuscrites et écrite le 15/05/2017 pour faire appel de l'ordonnance des libertés et de la détention du 16/05/2017.

29/05/2017 :

Avis d'audience reçu le 29/05/2017 à 12h soit la veille de l'appel qui aura lieu le 30/05/2017 à 11h30, alors qu'il faut demander le droit de sortie de l'hôpital avec 3 signatures différentes dessus et 72 heures à l'avance : cela est matériellement impossible et cela revient donc à me saboter ma demande d'appel. Pour ne pas être tenu pour responsable de ce sabotage l'hôpital fait une demande de sortie en urgence qui est accordée 24 heures après.

30/05/2017 :

Ordonnance de la juge des libertés et de la détention Joelle Blatry qui confirme mon placement en internement forcé, car l'on souhaite mettre en place un traitement retard (piques) pour empêcher la reprise des soi-disant troubles psychotique qui pourraient mettre en danger autrui, et qui intervient 4 jours après ma demande d'appel alors qu'il faut demander le droit de sortie de l'hôpital 72 heures à l'avance. Remarque : la page 2 du fax de cette ordonnance a toujours été manquante dans ce que l'on m'a remis. Je vais donner la lettre d'expertise (en Anglais) du docteur Horton à la Juge qui n'en tiendra même pas compte alors qu'elle semblait intéressée par le fait que le docteur Horton avait mis en lumière une caméra de surveillance non exploitée. La seule possibilité qu'il me reste pour contester ce jugement en appel est la Cour de Cassation, mais cela demande un investissement de 3000 € en avocat, que je ne suis pas en mesure de faire, alors je lance une campagne de dons, mais qui ne me rapportent que 50 €, et donc je renonce à aller en Cassation, et le docteur Bigoshi en est soulagée.

01/06/2017 :

Le docteur Bigoshi me dit que ce n'est plus à cause de l'accident de voiture que je suis interné mais à cause de mes idées.

02/06/2017 :

Arrêté préfectoral maintenant l'internement forcé du 05/06/2017 au 05/09/2017, selon le certificat médical du docteur Bigoshi du 01/06/2017, pour consolider l'adhésion aux soins avant l'organisation des soins ambulatoires (piques). Le préfet est Lionel Beffre.

28/06/2017 :

Arrêté préfectoral ordonnant ma sortie de l'internement en contrepartie que j'accepte des piqûres mensuelles jusqu'à nouvel ordre, selon le certificat médical et le programme de soins du docteur Bigoshi, mais dont celui-ci aura toujours été absent du fax de cet arrêté que l'on m'a transmis (ce qui est un vice de forme et n'est pas légal).

28/06/2017 :

Je suis libéré de l'internement psychiatrique, mais suis obligé de revoir un psychiatre durant 30 minutes tous les 15 jours au Centre Médico Psychologique de Voiron, et d'accepter des injections forcées de l'antipsychotique Abilify à 300 mg tous les 28 jours.

Juillet 2017 – Aout 2017 :

Ma sœur et sa fille qui vivait avec ma mère entre 2012 et 2017 quittent ma mère définitivement et celle-ci se retrouve à vivre seule dans le même immeuble où j'avais vécu avec elle entre 2007 et 2011, et où je me faisais torturer les nuits par des armes planquées dans des appartements de faux voisins qui étaient venus s'installer là pour me cibler, mais qui sont restés après mon départ et qui ont dû cibler ma mère de manière légère et de la même manière quand elle vivait avec ma sœur et sa fille car moi ou ma sœur aurions pu être des témoins de ce qui lui arrivait, mais quand elle est devenue une vieille femme seule et isolée, les agents de son immeuble n'ont pas hésité à la finir brutalement à coups d'armes électrométriques aggravant son cancer (et qui a peut-être aussi été provoqué de la même façon, car elle était en bonne santé avant 2017).

05/09/2017 :

Arrêté préfectoral décidant du maintien des piqûres et du suivi au CMP de Voiron tous les 15 jours du 05/09/2017 au 05/03/2018, d'après le certificat médical du docteur Benjamin Ronin du CMP de Voiron.

01/10/2017 :

Mon assureur voiture me résilie au motif que j'aurais eu un sinistre avec dommages corporels et délit de fuite et dont je serais reconnu à 100% responsable, alors qu'aucun juge et aucun tribunal ne s'est encore prononcé sur la véracité ou non du sinistre que l'on me reproche d'avoir fait, mais pour l'instant ce ne sont que des accusations de la police et de la partie

adverse (qui ment et falsifie tout) et non des faits établis, et il me condamne par anticipation avant même de connaître le résultat du jugement, et sans tenir compte de ma présomption d'innocence, et cela me vaudra des problèmes financiers car cela fera monter mon tarif d'assurance au moment de devoir à nouveau changer d'assureur.

Novembre 2017 :

L'avocate de la victime et elle-même souhaitent se constituer en partie civile et son avocate présente ses conclusions, desquelles sont étonnamment manquante la preuve de l'ITT de 30 jours que la victime clame avoir obtenue, et à partir de laquelle le procureur a pu me poursuivre au pénal, et qu'il attendait qu'elle obtienne avant de le faire, et de façon bien synchronisée d'avec elle.

23/11/2017 :

Je récupère enfin ma convocation chez un huissier après avoir loué une voiture pour y aller l'après-midi.

Mon avocate ne récupère mon dossier pénal que la veille de l'audience, ce qui motivera un renvoi.

24/11/2017 (9h) :

1^{ère} audience au tribunal correctionnel de Grenoble sur l'affaire de l'accident de voiture de Voiron.

Le juge ne retrouve pas l'expertise psychiatrique dans son dossier au tribunal et fait demander une enquête sur ce point.

L'audience est renvoyée au 15/02/2018.

La victime était présente sans attelles ni béquilles et ni broche dans la jambe et bien portante.

Novembre 2017 :

Je détecte que j'ai des implants sur mon crâne à l'aide d'un bug détecteur.

01/12/2017 :

Je demande au Procureur de la République la possibilité de récupérer mes affaires personnelles restées dans ma voiture confisquée et je ne reçois aucune réponse. Je demande aussi à ce que soit retrouvée mon ancienne plainte contre les Renseignements Généraux datant de 1999, mais je ne reçois aucune réponse.

14/12/2017 :

Je découvre que ma mère est aussi implantée tout comme moi dans son crâne.

21/12/2017 :

Lors d'un examen médical on me trouve une calcification dans ma prostate, mais qui pourrait très bien être un implant qui se serait mélangé avec les tissus biologiques autour de lui au fil du temps et qui pourrait être là depuis longtemps et qui ressemblerait maintenant à une calcification, et de plus, les médecins ne sont pas formés pour identifier les vrais implants, et donc ils les confondent souvent avec des calcifications. Cela pourrait expliquer certaines tortures sexuelles faites par électrostimulations et vibrations de mes tissus et nerfs et muscles autour de ma prostate.

01/02/2018 :

Arrêté préfectoral stoppant mes soins contraints, mais je n'en serai informé qu'à la fin février ce qui m'aura fait faire une injection de trop pour rien, sur la base d'un certificat du docteur Ronin du CMP de Voiron qui a constaté enfin que je n'étais pas un danger pour moi-même ou autrui, ce qui prouve qu'on me donnait ces médicaments et qu'on m'avait interné dans un but de mise en scène et sans doute sous les ordres du Préfet et du Procureur.

15/02/2018 (13h30) :

2^{ème} audience au tribunal correctionnel de Grenoble sur l'affaire de l'accident de voiture de Voiron.

La juge dit que le tribunal n'est pas en état de traiter mon dossier (suite à mon envoi de mon dossier d'attestation), et elle renvoie l'audience au 13/06/2018.

07/03/2018 :

Comme on ne me rend toujours pas ma voiture confisquée, je suis obligé d'acheter une 2^{ème} voiture d'occasion, une autre Honda Jazz mais d'un ancien modèle de 2005 et en noir. A cette occasion mon nouvel assureur me retire ma 1^{ère} voiture de mon assurance, au motif qu'elle est à la fourrière et qu'elle ira peut-être à la casse, mais sans me dire qu'ils ont fait cela, et lorsque j'ai découvert cela en Septembre 2018, je n'ai eu de cesse d'essayer de faire réintégrer cette 1^{ère} voiture chez mon nouvel assureur, ce qu'ils se refusent de faire, pour une raison inconnue, à part le fait que cela va me rendre impossible de faire sortir cette voiture de la fourrière si elle n'est pas assurée au moment du procès (cela ressemble encore à un sabotage).

22/05/2018 :

1^{ère} crevaison sur ma 2^{ème} voiture (pneu avant gauche), probablement de la veille, et que je ne remarque que le lendemain matin. Crevaison par vis à bois (sans doute criminelle).

24/05/2018 & 30/05/2018 :

Je viens finir de lire mon dossier pénal à l'étude de mon avocat Maître Balestas. Il n'y a pas eu conservation des copies des vidéo surveillances du lieu de l'accident alors qu'il y a au moins 1 à 3 caméras sur la place de la république (confirmé par les commerçants du lieu que je suis allé interviewer), et la seule chose que la police présente à la place des vidéos, ce sont 3 clichés tirés d'une seule caméra se trouvant au milieu de la rue des 4 chemins, et non pas de la caméra repérée par le docteur Horton et qui se trouvait juste au-dessus du lieu de l'accident, ce qui ne permet de voir la scène que de très loin, et cela aussi parce que la police disait que cette caméra tournait sur elle-même et il était impossible d'avoir toute la scène comme il faut, mais, comme par coïncidence, les seuls clichés dont ils disposent sont avant l'accident et après et c'est tout et il n'y a rien sur tout le temps de l'accident en lui-même : 1 cliché est du moment où les 3 voitures d'avant que ne se produise l'accident entrent dans la rue des 4 chemins avec la première qui cherche à se garer ; le 2^{ème} cliché est quand cette première voiture s'était garée et que le conducteur de la voiture à l'arrêt de devant la mienne était venu à ma portière pour m'agresser verbalement en même temps qu'on voit la portière passager de sa voiture s'ouvrir et on entraperçoit la femme en train de descendre de sa voiture pour aller me rejoindre faire le même cinéma sur moi ; le 3^{ème} et dernier cliché est une vue de dos de ma voiture qui part du lieu de l'accident et qui se trouve après le tabac des 4 chemins et sans qu'on voit mon capot ni la femme qui serait dessus, à moins qu'elle soit déjà tombée dans cette photo mais on ne la voit pas sur le sol non plus, ou alors elle était tombée avant l'emplacement du tabac des 4 chemins, comme vers devant de chez l'opticien mutualiste (qui disait n'avoir rien vu quand je l'ai interviewé).

05/06/2018 :

Je viens au RDV avec Maître Balestas à son étude à Grenoble, mais 7 minutes avant le RDV de 17h30, sa secrétaire me laisse un message téléphonique m'informant qu'il ne pourra pas me recevoir car il a été retenu à une audience en dehors de Grenoble, et une fois arrivé sur place en retard, elle me dira la même chose, et je repars, et ensuite il sera impossible d'avoir un autre RDV avec Maître Balestas, malgré mes nombreux appels téléphoniques et mails et visites à son cabinet, et de la même manière, Maître Balestas ne répond pas aux messages laissés à sa secrétaire par mon témoin expert le Docteur Katherine Horton et ne la rappelle jamais.

09/06/2018 :

J'envoie une lettre recommandée de récusation à Maître Balestas pour les raisons susmentionnées.

11/06/2018 :

Maitre Balestas accuse réception de mon mail l'informant de sa récusation et de ma lettre recommandée l'informant de même.

J'envoie une lettre du Docteur Katherine Horton expliquant qu'elle ne pourra venir à Grenoble le 13/06/2018 et qu'il faudrait renvoyer l'audience, au juge et au procureur et à l'avocate de la partie civile et à l'avocat de mon assurance voiture.

13/06/2018 (13h30) :

3^{ème} audience au tribunal correctionnel de Grenoble sur l'affaire de l'accident de voiture de Voiron.

Maitre Balestas, malgré ma récusation, est présent à l'audience et demande la parole, que la juge Catherine Lanzat Perret lui accorde, malgré ma protestation.

Comme je suis sans avocat, la juge accepte de renvoyer l'audience au 29/11/2018.

21/06/2018 :

2^{ème} crevaison de pneu sur ma 2^{ème} voiture. Crevaison par vis à bois (sans doute criminelle).

Septembre 2018 :

Ma mère est diagnostiquée avec un cancer du côlon qui s'est répandu au foie et aux poumons, elle n'est pas curable, et n'en a plus que pour quelques mois. Ces ennuis familiaux viennent se produire comme par coïncidence juste 2 mois avant mon procès comme pour me déconcentrer et m'affaiblir. Ma mère fait un séjour de 10 jours aux urgences et à l'hôpital public CHU de la Tronche, mais son implant la rendant facilement identifiable en tant que cible et membre de la famille d'une cible telle que moi, alors les médecins et infirmiers l'ignorent et la maltraitent et lui font un tas d'erreurs incompréhensibles et semblent ne lui porter aucune vraie assistance ou aide ou même des soins corrects et adaptés, mais cela est peut-être dû à son implant que les hôpitaux publics savent détecter et interpréter car ils sont liés aux universités de recherche scientifique où les subventions ne proviennent plus que de contrats secrets avec les militaires et sont leurs seuls revenus pour faire des recherches et des expériences secrètes sur leurs patients à leur insu (j'ai peut-être été implanté dans cet hôpital), et finalement elle est renvoyée chez elle, sans vraiment d'aides, pour y finir sa vie seule.

05/10/2018 :

Je passe le test psychologique de Rorschach chez une psychologue clinicienne en Ardèche durant 2h et après analyse de mes réponses elle me dira son diagnostic : je ne suis ni délirant, ni paranoïaque, ni schizophrène, ni psychotique, et en fait je fais partie des personnalités dites « surdouées ». Elle précisera aussi son diagnostic en me disant enfin ceci : je ne présente pas

d'agressivité, ni de dangerosité envers autrui ou moi-même, ni de violence verbale ou imaginaire, ni de risque de passage à l'acte, et ni de délire de la persécution.

25/10/2018 :

3^{ème} crevaison de ma 2^{ème} voiture en l'espace de 5 mois : le pneu arrière droit de ma 2^{ème} voiture est crevé, mais sans doute depuis la veille, et je n'en rends compte que le lendemain matin. Crevaison par vis à bois (sans doute criminelle).

29/11/2018 (13h30) :

4^{ème} audience au tribunal correctionnel de Grenoble sur l'affaire de l'accident de voiture de Voiron.

Durée : 1h.

Le Docteur Katherine Horton doit s'y exprimer en tant que mon témoin expert qui fera l'analyse forensique de cet incident, à l'aune de mon passé récent et moins récent, et que la police n'a pas été capable de faire.

La réquisition du procureur sera les sentences suivantes :

- 1 an de prison avec sursis ;
- Payer des dédommagements financiers à la victime ;
- Confiscation définitive de ma voiture ;
- Annulation de mon permis de conduire et interdiction de le repasser durant 2 ans ;
- Contrôle judiciaire :
- Visite forcée à un psychiatre ;
- Médication psychiatrique forcée ;
- Visite régulière au poste de police ;
- Rencontre régulière avec des assistants sociaux ;
- Contrôle de mon compte bancaire par des assistants sociaux ;

CONCLUSIONS :

Je suis victime, et à répétition, de très nombreuses erreurs et préjudices et injustices, qui ne sont pas des coïncidences, et aussi de discriminations organisées et de fraudes organisées et de sabotages organisés et de faux accidents organisés et de harcèlements organisés et de tortures par armes électromagnétiques organisés, et faits en secret par les services secrets et les militaires, et depuis toute ma vie, et de façon générationnelle sur toute ma lignée familiale, et depuis que mon père a été victime des Nazis et de leurs expériences criminelles commises contre lui.